

Le Groupe socialiste-Opposition ittihadie réitère sa proposition
de loi pour la création d'une instance des affaires de l'Etat

Un texte mettant à nu l'échec du gouvernement dans la lutte contre la dépravation

El Hassan Lachgar : *L'opposition ittihadie a relevé les limites du champ d'action de l'Agence
judiciaire du Royaume qui n'a fait qu'exaspérer la crise des litiges judiciaires de l'Etat*

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10719

Jedi 29 Janvier 2026

Réseaux sociaux, mineurs et encadrement juridique

Protéger l'enfance plutôt que
laisser faire les algorithmes
Le Maroc se doit de s'y faire



Page 3



L'heure est au bilan

Performances

et contre-performances

La fin logique du cycle Regragui

Pages 22-23

*Lier la légalisation des signatures
à la régularisation fiscale*

**Ce gros impair
de madame la mairesse**

Page 3

Le Groupe socialiste-Opposition ittihadie réitère sa proposition de loi pour la création d'une instance des affaires de l'Etat

Un texte mettant à nu l'échec du gouvernement dans la lutte contre la dépravation



Dans un contexte marqué par l'impératif de l'approfondissement progressif de l'Etat de droit et la consolidation des principes de bonne gouvernance, la question de la défense juridique de l'Etat et de la rationalisation de la gestion du contentieux public revient au cœur du débat institutionnel du pays.

C'est dans cette perspective que le Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants a présenté une proposition de loi portant création d'une instance des litiges de l'Etat, lors de la session législative tenue le mardi 27 janvier 2026.

Cette initiative parlementaire ittihadie s'inscrit explicitement dans le cadre de l'article 159 de la Constitution du Royaume, lequel ouvre la voie à la création opportune d'instances de bonne gouvernance et de régulation contribuant à la protection des droits, à la transparence de l'action publique et à l'amélioration optimale du fonctionnement de l'administration. Elle traduit, là-dessus une réelle volonté politique d'engager une réflexion de fond sur l'éparpillement actuel du contentieux de l'Etat, la multiplicité des intervenants administratifs et les coûts juridiques, administratifs, financiers et institutionnels qui en résultent.

Par ailleurs, au-delà de sa portée stricte-juridique, cette proposition de loi soulève, en tout état de cause, des enjeux majeurs touchant à l'équilibre entre l'administration et le justiciable, à la sécurisation des décisions publiques ainsi qu'à la modernisation des mécanismes de prévention et de gestion des litiges impliquant l'Etat, les établissements publics et des collectivités locales. Elle ouvre par-là, un large et important débat sur l'opportunité de doter le Royaume d'une structure spécialisée dotée d'une vision stratégique unifiée à même de renforcer la crédibilité de l'action publique et la confiance des citoyens dans l'ensemble des institutions.

Ainsi, la proposition de loi présentée par

le Groupe parlementaire d'opposition ittihadie vise à mettre en place une instance autonome dont la mission sera focalisée sur l'ancrage d'une nouvelle gouvernance performante, la protection des finances publiques, la représentation de l'Etat et la défense de ses intérêts devant la justice nationale et internationale.

D'autre part, cela s'inscrit dans un contexte marqué par la cherté du coût des conflits judiciaires dans lesquels l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sont parties prenantes, ce qui impacte lourdement les finances publiques et retarde les programmes économiques et sociaux...

Dans cette même veine, il est à noter que la poursuite de l'option d'adoption de solutions souvent conjoncturelles dans le traitement de la problématique d'exécution des jugements judiciaires émis contre l'Etat par le biais de l'intégration de dispositions dans les lois de Finances en retarde l'application, portant, par-là, atteinte au principe de la souveraineté de la loi, de la sécurité judiciaire et de la respectabilité des jugements judiciaires au lieu et à la place de l'adoption d'une réforme institutionnelle et structurelle à même de traiter au préalable les faits à l'origine du conflit.

A cet effet, le Groupe socialiste-Opposition ittihadie demeure déterminé en réitérant cette proposition de loi qu'il présente pour la troisième fois bien qu'elle ait été rejetée lors de mandats législatifs précédents en dépit de son interaction avec les recommandations de la Cour des comptes...

Dans cette veine et « au lieu de rechercher des solutions structurelles à même de judicieusement traiter la problématique de l'exécution des jugements judiciaires prononcés à l'encontre de l'Etat et des collectivités locales et de préserver en même temps le principe de la souveraineté de la loi et de l'égalité des justiciables conformément aux dispositions de l'article 6 de la Constitution, il fut recours à la « création » de règles judi-

ciaires incohérentes et anticonstitutionnelles introduites dans les lois de Finances conçues par l'ancien et l'actuel gouvernement dont l'objectif n'était que de retarder cette catégorie de jugements judiciaires de manière à menacer la sécurité judiciaire et à pénaliser la respectabilité de la justice », a souligné le député parlementaire El Hassan Lachgar dans son intervention au nom du Groupe d'opposition ittihadie à la Chambre des représentants, focalisée sur la teneur de ladite proposition de loi et mettant l'accent sur l'importance de cette législation quant à la transparence requise dans ce domaine.

Le député usfpéiste a mis également en avant que du fait de la réactivité positive du parti des forces populaires, le Groupe socia-

liste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants s'est attelé sur l'identification des défaillances qui pénalisent l'action de l'Agence judiciaire du Royaume à divers niveaux dont précisément la fragilité du cadre juridique qui l'organise, qui date, par ailleurs, de l'ère du protectorat et qui peine à s'adapter aux différentes mutations politiques, économiques et sociales que connaît le Royaume du Maroc, ce qui a motivé la création de l'institution de l'Agence judiciaire de l'Etat chérifien en vertu du Dahir qui date du 7 janvier 1928, institution qui fut ensuite réorganisée en vertu du Dahir datant du 2 mars 1953 à laquelle fut attribuée par la suite l'appellation de « l'Agence judiciaire du Royaume »...

Et de développer à cet égard que « le Groupe d'opposition ittihadie a relevé les limites du champ d'action de l'Agence judiciaire du Royaume qui, quant à elle n'a fait qu'exaspérer la crise des litiges judiciaires de l'Etat et de ses institutions, les compétences de l'Agence judiciaire du Royaume ne dépassant dans son traitement que 10% du nombre global de ces différends... »

Le député parlementaire El Hassan Lachgar a mis en avant que « le Groupe socialiste-Opposition ittihadie, attaché assidûment à la recherche d'alternatives visant l'amélioration de la gestion des affaires publiques, a pris l'initiative laborieuse depuis le 9ème mandat législatif de présenter cette proposition en cohérence avec les principes modernes qu'a introduits la Constitution de 2011, particulièrement la bonne gouvernance, la reddition des comptes, la lutte contre toutes les formes de dépravation... »

Et de déclarer que le Groupe d'opposition usfpéiste réitère « son attachement indéfectible à cette proposition de loi à la lumière notamment des Orientations judiciaires de Sa Majesté le Roi contenues dans le discours prononcé à l'occasion de la Fête du Trône de l'an 2022 se rapportant, entre autres, au lancement du chantier d'une réforme profonde du secteur public dans l'objectif du traitement des dysfonctionnements structurels des établissements et entreprises publiques et de l'augmentation de leur efficacité économique et sociale... »

Le député parlementaire ittihadi n'a pas manqué, par ailleurs, de rappeler que le Royaume du Maroc avait ratifié nombre d'accords et de conventions conclus par plusieurs organisations internationales dont notamment le traité des Nations unies relatif à la lutte contre la dépravation, traité ratifié par le Royaume du Maroc, incitant les Etats membres à créer des instances spécialisées dans ce domaine (...)

En foi de quoi, a souligné El Hassan Lachgar, il s'avère que les nécessités d'une bonne gouvernance appellent l'impératif crucial de la création de l'Instance des affaires de l'Etat dans le cadre de l'application de l'article 159 de la Constitution de 2011 afin de prémunir le secteur public contre les contraintes juridiques et d'assurer la contribution efficiente dans la lutte contre la dépravation et l'opérationnalisation ultime de la règle de la reddition des comptes (...)

Rachid Meftah



El Hassan Lachgar
L'opposition ittihadie a relevé les limites du champ d'action de l'Agence judiciaire du Royaume qui n'a fait qu'exaspérer la crise des litiges judiciaires de l'Etat

Réseaux sociaux, mineurs et encadrement juridique

Protéger l'enfance plutôt que laisser faire les algorithmes

Le Maroc se doit de s'y faire



Le débat n'est plus périphérique. Il ne se limite plus aux cercles spécialisés ni aux colloques où s'échangent diagnostics et statistiques. Il s'impose désormais comme une question politique majeure, au sens le plus noble du terme, celle qui touche à l'avenir de la société et à la protection de ses fondations les plus fragiles. En choisissant d'interdire l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 15 ans, la France a ouvert un chantier qui dépasse largement son cadre national.

Une décision qui interpelle directement le Maroc, non pas par mimétisme législatif, mais par responsabilité historique.

Car la question n'est pas de savoir ce que font les autres, mais de regarder lucidement ce qui se passe chez nous. Dans les foyers marocains, le smartphone s'est imposé comme une évidence. Il arrive de plus en plus tôt dans la vie de l'enfant, parfois avant même que celui-ci ne maîtrise pleinement la lecture ou l'écriture. Présent dans la sphère familiale, dans les moments de solitude comme dans les espaces collectifs, l'écran est devenu un compagnon permanent. Cette normalisation fulgurante a profondément transformé les habitudes, les rapports sociaux et les équilibres psychologiques des plus jeunes.

Les réseaux sociaux ne sont plus de simples plateformes de divertissement ou de communication. Ils constituent désormais des environnements fermés, structurés par des algorithmes conçus pour maximiser l'attention, prolonger le temps de connexion et susciter une forme de dépendance émotionnelle. Or l'adolescence est précisément l'âge de toutes les vulnérabilités. Le rapport à l'image de soi y est instable. Le besoin de reconnaissance y est intense. La construction de l'identité y reste inachevée. Exposer des mineurs à des mécanismes industriels fondés sur la captation de l'attention n'est donc plus une question de choix individuel, mais un enjeu de protection collective.

Les signaux d'alerte sont désormais visi-

bles au Maroc. Difficultés de concentration en milieu scolaire, désintérêt progressif pour la lecture et les activités collectives, isolement social, hypersensibilité au regard des autres et banalisation de la violence verbale. A cela s'ajoutent des phénomènes plus lourds encore, comme l'exposition précoce à des contenus inadaptés, parfois violents ou sexualisés, ainsi que la montée du cyberharcèlement, longtemps minimisée et dont les effets psychologiques commencent à apparaître au grand jour. Ces réalités ne relèvent plus de l'exception. Elles dessinent une tendance profonde qui traverse toutes les catégories sociales.

Face à cette situation, la réponse institutionnelle demeure hésitante. Elle se fragmente entre des campagnes de sensibilisation, des initiatives associatives et des appels répétés à la vigilance parentale. Cette approche, aussi nécessaire soit-elle, montre aujourd'hui ses limites. Elle repose sur l'idée que toutes les familles disposent des mêmes outils, du même capital éducatif et du même temps pour encadrer des technologies conçues par des multinationales aux moyens technologiques considérables. Dans un pays marqué par des inégalités sociales persistantes, cette hypothèse ne peut constituer le socle d'une politique publique cohérente.

L'expérience internationale apporte un éclairage précieux. Certains pays ont choisi des régulations strictes en imposant aux plateformes la responsabilité de vérifier l'âge des utilisateurs et d'empêcher l'accès des mineurs. D'autres avancent plus prudemment, cherchant un équilibre entre protection de l'enfance et respect des libertés individuelles.

Pour le Maroc, la question n'est donc pas de savoir s'il faut intervenir, mais comment le faire avec intelligence, courage et mesure. Réguler ne signifie pas interdire aveuglément ni sombrer dans une logique de surveillance généralisée. Il s'agit de penser un encadrement progressif et adapté à l'âge, de responsabiliser davantage les plateformes et de

définir un cadre juridique clair qui place l'intérêt supérieur de l'enfant au-dessus des logiques commerciales. Il s'agit aussi d'ouvrir un débat national lucide, associant éducateurs, médecins, juristes, parents et acteurs du numérique, afin de construire une réponse marocaine, ancrée dans les réalités sociales et culturelles du pays.

Le Maroc dispose d'atouts réels pour engager ce chantier. Une tradition de réformes graduelles, une capacité d'adaptation institutionnelle reconnue et une société civile de plus en plus attentive aux enjeux liés à l'enfance et à l'éducation. Mais il manque encore une décision politique forte, assumée et structurante. Tant que le débat restera cantonné à des marges techniques ou morales, les algorithmes continueront à occuper le terrain sans résistance réelle.

Il ne s'agit ni de diaboliser la technologie ni de nier les opportunités qu'elle offre en matière d'ouverture, de créativité et d'apprentissage. Les réseaux sociaux peuvent être des espaces d'expression et de découverte. Mais sans règles claires, sans garde-fous adaptés et sans vision d'ensemble, ils deviennent des zones grises où l'enfance se retrouve livrée à des intérêts qui lui sont étrangers. Gouverner, en matière de protection des mineurs, consiste précisément à intervenir avant que les dégâts ne deviennent structurels.

Notre pays est aujourd'hui à la croisée des chemins. Continuer à différer ce débat reviendrait à accepter tacitement que la construction émotionnelle et sociale de ses enfants soit façonnée par des logiques marchandes globales. Ouvrir ce chantier, en revanche, serait un acte de maturité politique et sociale. Une manière de rappeler que l'enfance n'est ni un marché ni un laboratoire, mais un bien commun qui mérite une protection à la hauteur des défis. La vraie question n'est plus de savoir si le Maroc doit s'engager sur cette voie, mais de savoir combien de temps il peut encore se permettre de ne pas le faire.

Adam Ali

A rebrousse-poil

Lier la légalisation des signatures à la régularisation fiscale

Ce gros impair de madame la mairesse

A Casablanca, on a cru bon de confondre l'autorité avec l'autoritarisme, la rigueur avec la précipitation et la réforme avec l'improvisation. En décidant de conditionner la légalisation des signatures des contrats de location immobilière à la régularisation fiscale préalable, la maire de Casablanca, Nabila Rmili, a franchi une ligne rouge que l'Etat de droit ne tolère pas, même au nom des meilleures intentions.

La présidente du Conseil communal de Casablanca a, en fait, transformé un geste administratif banal en instrument de contrainte. L'effet produit n'est ni audacieux ni réformateur. Il est simplement illégal. Car une signature légalisée n'est pas un quitus fiscal. Elle ne l'a jamais été. Elle ne le sera jamais sans un texte clair, débattu, voté et assumé. A défaut, on glisse vers une administration qui improvise des obligations au gré des circonstances, persuadée que l'urgence exonère du droit.

Qu'on ne se y trompe pas. A première vue, l'intention paraît louable. La lutte contre l'évasion fiscale est une exigence morale, économique et politique. Mais ce n'est pas parce qu'une cause est juste que toutes les voies empruntées deviennent soudainement légitimes. La fin ne justifie jamais les moyens lorsqu'ils s'affranchissent du droit. La légalisation d'une signature n'est rien d'autre qu'un acte administratif de constat. L'agent public qui l'accomplit ne se prononce ni sur le contenu du document signé, ni sur sa légalité, encore moins sur la situation fiscale du signataire. Il vérifie une identité, rien de plus. Introduire dans ce mécanisme une exigence de régularisation fiscale revient à le détourner de sa nature même.

La décision de Nabila Rmili est en réalité dépourvue de tout fondement légal clair. Aucun texte n'autorise une commune, fût-elle la plus grande du Royaume, à conditionner un service administratif à l'accomplissement préalable d'obligations fiscales. La collecte et le contrôle de l'impôt relèvent de l'administration compétente et de la Trésorerie générale, non des communes ni de leurs présidents.

A cela s'ajoute une question constitutionnelle de première importance. Appliquer une telle mesure dans un périmètre territorial limité, en l'occurrence celui de Casablanca, revient à instaurer une inégalité de fait entre les citoyens selon leur code postal. C'est juridiquement fragile, politiquement dangereux et moralement inacceptable. En plus, une telle disparité ouvre la voie à des contournements évidents, notamment par la légalisation des signatures hors du territoire communal concerné, ce qui rend cette mesure absurde dans son fonctionnement et inopérante dans son application.

La suite est prévisible: en s'arrogeant une telle prérogative, la maire de Casablanca s'expose à un grief classique mais redoutable en droit administratif, celui de l'incompétence, auquel s'ajoutent le détournement de pouvoir et l'absence manifeste de base légale. La voie judiciaire apparaît donc légitime pour les personnes lésées par cette décision. Et au regard de sa faiblesse juridique, son annulation par la justice administrative s'annonce inévitable. Preuve, s'il en fallait, que l'audace mal encadrée se solde souvent par des revers cinglants.

Mehdi Ouassat

Abdellatif Hammouchi s'entretient à Rabat avec le directeur de la police, chef de l'unité nationale chargée de la lutte contre le crime organisé au Danemark

Le directeur général de la Sûreté nationale et de la Surveillance du territoire (DGSN-DGST), Abdellatif Hammouchi, a tenu, mardi à Rabat, une réunion de travail avec le directeur de la police, chef de l'unité nationale chargée de la lutte contre le crime organisé au Danemark, Mikael Wern, qui était accompagné de responsables de la sécurité et de la lutte contre la criminalité, ainsi que de représentants de l'ambassade du Danemark à Rabat.

L'ordre du jour de cette rencontre a porté sur plusieurs questions sécuritaires d'intérêt commun, notamment l'évaluation du niveau de la coopération bilatérale dans le domaine de la lutte contre les réseaux de criminalité transnationale et la mobilité des organisations terroristes aux niveaux régional et international, ainsi que le renforcement des mécanismes de coordination en matière de suivi, de poursuite et d'extradition des personnes recherchées par les deux parties au niveau international, souligne un communiqué du Pôle DGSN-DGST.

Cette réunion a également été l'occasion pour les deux parties de réaffirmer l'importance de promouvoir et de renforcer la coopération sécuritaire entre les deux pays. Il a été ainsi convenu de mettre en place un cadre institutionnel et juridique permettant de

consolider la coopération entre les services de la Sûreté nationale et de la Surveillance du territoire au Maroc et leurs homologues danois, notamment en matière d'échange d'expertises, d'assistance technique, de renforcement des programmes de formation policière conjointe et de développement de la coopération opérationnelle.

Dans cette perspective, les deux parties ont convenu de signer prochainement un mémorandum d'entente, en tant que cadre de référence pour la coopération bilatérale, lequel servira de base pour une coopération sécuritaire solide, reflétant l'importance croissante du Maroc comme partenaire clé et fiable au sein du système international de lutte contre la criminalité, le terrorisme et l'extrémisme.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la volonté des services de la DGSN et de la DGST de renforcer leurs partenariats internationaux avec les différents services de sécurité des pays frères et amis, ainsi que de s'ouvrir à de nouveaux partenaires internationaux et régionaux.

Elle traduit également l'engagement ferme de ces services dans les efforts internationaux visant à neutraliser les risques et menaces pesant sur la sécurité régionale et internationale, conclut le communiqué.



L'ONMT aborde 2026 avec confiance et ambition

Le Conseil d'administration de l'Office national marocain du tourisme (ONMT) s'est tenu, mardi, sous la présidence de la ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale et solidaire, Fatim-Zahra Ammor, afin d'examiner le bilan de l'exercice 2025, et de valider le plan d'actions et le projet de budget pour 2026.

Cette réunion intervient dans un contexte de forte dynamique touristique, avec des résultats qui dépassent les tendances mondiales et confirment la solidité du tourisme marocain, indique l'ONMT dans un communiqué.

Dans son mot d'ouverture, la ministre a souligné que "ce que nous observons aujourd'hui dans le tourisme n'est pas circonstanciel, mais structurel. Depuis 2021, et sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le gouvernement a pris des décisions fortes à des moments décisifs".

"La feuille de route 2023-2026 en est l'illustration concrète. Notre objectif est de construire un tourisme performant, durable, et surtout bénéfique à l'ensemble des Marocains, dans toutes les régions, les villes comme les territoires ruraux", a relevé Mme Ammor.

En 2025, le Maroc a accueilli près de 20 millions de touristes, en progression de 14% par rapport à 2024. Les

recettes touristiques ont atteint 124 milliards de dirhams (MMDH) à fin novembre, en hausse de 19%, tandis que les nuitées globales ont progressé de 9%.

Ces performances traduisent l'efficacité des actions engagées par l'ONMT dans le cadre de la feuille de route du tourisme 2023-2026, et confirment la place du Maroc parmi les destinations les plus compétitives de la région.

La connectivité aérienne a joué un rôle stratégique dans cette dynamique. L'année 2025 a été marquée par une augmentation de 12 % de la capacité, portée à plus de 12 millions de sièges, le renforcement des partenariats avec des compagnies internationales, l'ouverture de nouvelles lignes long-courrier comme Atlanta-Marrakech et la création de bases aériennes au Maroc. Ces efforts ont renforcé l'accessibilité du Royaume, et soutenu son attractivité.

Le Conseil a également salué la modernisation du marketing touristique, reposant désormais sur une approche digitale et data-driven. Le dispositif World Class Marketing combine campagnes multicanales, marketing d'influence et contenus à forte valeur ajoutée.

Cette stratégie s'est également traduite par une série d'activations fortes

en lien avec les grands événements culturels, sportifs et institutionnels accompagnés par l'ONMT.

En 2025, la campagne "Maroc, terre de football", déployée à l'occasion de la CAN a illustré l'efficacité de la stratégie intégrée de l'Office, au service de l'attractivité des territoires et de la notoriété de la destination.

Au terme des travaux, le Conseil d'Administration a validé le plan d'action 2026 ainsi que le projet de budget associé, inscrits dans l'objectif d'atteindre 26 millions de touristes à l'horizon 2030, d'accélérer la digitalisation et l'intégration de l'intelligence artificielle, et de promouvoir une croissance touristique responsable, durable et créatrice de valeur.

A l'issue de la présentation, le rapport d'activité de l'ONMT, ainsi que son bilan financier pour l'exercice, ont été approuvés par l'ensemble des administrateurs, de même que son plan d'action 2026 et ses projets structurants, en ligne avec la feuille de route du secteur.

Fort de ces résultats et de cette vision stratégique, l'ONMT aborde 2026 avec confiance et ambition, déterminé à participer à la transformation de la performance touristique en un moteur durable d'attractivité et de rayonnement pour le Maroc et ses territoires.

Les barrages du bassin de Sebou affichent un taux de remplissage de 66,1%

Les barrages relevant de la zone d'action de l'Agence du bassin hydraulique de Sebou (ABHS) affichent, au 27 janvier, un taux de remplissage de 66,1%.

Ces barrages, au nombre de 11, enregistrent un volume de retenues de plus de 3,67 milliards de mètres cubes, selon les données publiées sur la plateforme "Maa dialna", du ministère de l'Équipement et de l'Eau.

Le barrage Al Wahda, qui joue un rôle capital dans l'irrigation de la plaine du Gharb et sa protection contre les crues de l'oued Ouergha, enregistre, à lui seul, une retenue de 2,516 MMm3 et un taux de remplissage de 71,4%, contre seulement 39% à la même date de l'année dernière.

Le barrage Idriss 1er, quant à lui, enregistre un taux de retenue de près de 56,2% contre seulement 24% l'an dernier.

Le bassin de Sebou compte, outre 11 grands barrages, 51 petits barrages et lacs collinaires.

Considéré comme l'un des bassins les plus importants du Royaume, le bassin de Sebou, d'une superficie d'environ 40.000 km2, irrigue des activités agricoles et industrielles qui contribuent de façon importante à l'économie nationale.

Le volume global des réserves des grands barrages à l'échelle nationale s'élève à plus de 9 milliards de m3, soit un taux de remplissage avoisinant 53,9%, d'après le ministère.

Le 11 janvier 1944

société

Une date fondatrice revisitée lors d'une conférence du Club de citoyenneté

A l'occasion de la commémoration du 11 janvier 1944 (date de la présentation du Manifeste de l'Indépendance), le Club de citoyenneté a ouvert un espace de réflexion salutaire destiné à la jeunesse marocaine, l'invitant à revisiter un siècle d'histoire nationale, avec ses réussites, ses épreuves et ses tournants décisifs. Cette date, considérée comme une véritable inflexion dans l'histoire du Maroc moderne, constitue une fenêtre essentielle pour comprendre l'histoire du pays et les dynamiques qui ont façonné le Maroc d'aujourd'hui.

Intervenant lors de la conférence organisée récemment par le Club de citoyenneté à la Maison des jeunes à Sidi Bernoussi, le journaliste Abdallah Loghchit a souligné que le 11 janvier est présenté comme une véritable transition fondatrice vers un Maroc moderne, dont nous vivons encore aujourd'hui les prolongements et les transformations. Cette date ne renvoie pas uniquement à un événement historique, mais à une prise de conscience collective qui a ouvert la voie à une réflexion continue sur la manière de se relever, de se construire et de se projeter vers un avenir prometteur. Dans cette perspective, l'initiative du Club de citoyenneté mérite d'être pleinement saluée, car elle contribue à nourrir le débat, à raviver la mémoire nationale et à interroger le sens profond de notre trajectoire historique.

Selon lui, l'histoire du Maroc montre que son principal levier de réussite, à chaque tournant décisif, a toujours été l'élément humain, et plus particulièrement la jeunesse. Le Manifeste de l'Indépendance lui-même est le fruit de l'engagement de jeunes leaders et d'une élite nationale animée par l'audace et la conviction.

« Miser aujourd'hui sur la jeunesse implique de lui offrir une vision claire, une méthodologie de travail rigoureuse et un discours adapté, afin de la replacer au cœur de son histoire et de son avenir. Car, comme le soulignait Allal El Fassi, « tout ce qui paraît difficile devient possible pour la jeunesse », et c'est ainsi que se forment les grandes ambitions des nations », a précisé Abdallah Loghchit lors de cette conférence modérée par l'écrivaine Karima Hanine.

Pour sa part, le journaliste Mourad Tabet a affirmé que la présentation du Manifeste de l'Indépendance le 11 janvier 1944 constitue un tournant décisif dans l'histoire contemporaine du Maroc. Cet



acte politique majeur a marqué le passage d'une résistance essentiellement armée, locale et fragmentée, à une lutte politique structurée, portée par une vision nationale claire et unifiée.

En formulant explicitement la revendication de l'indépendance, le mouvement national a su donner une expression collective aux aspirations profondes du peuple marocain, tout en inscrivant sa cause dans une logique étatique moderne fondée sur la souveraineté, l'unité territoriale et la légitimité historique.

Selon lui, le contexte interne a joué un rôle déterminant dans l'émergence de cette dynamique. Après des décennies de domination coloniale et l'échec des tentatives de réforme dans le cadre du protectorat, la conscience nationale a atteint un niveau de maturité avancé.

L'apparition d'élites politiques instruites, l'essor de la presse nationale et la mobilisation populaire, notamment après le Dahir berbère de 1930, ont contribué à structurer un mouvement revendicatif à l'échelle nationale. L'alliance étroite entre le Trône et le mouvement national, incarnée par le Sultan Mohammed V, a conféré à la revendication indépendantiste une force politique et symbolique exceptionnelle.

Sur le plan international, la conjoncture de la Seconde Guerre mondiale a offert une opportunité stratégique que Feou Mohammed V et les leaders nationalistes ont su exploiter avec intelligence et lucidité.

« L'affaiblissement des puissances coloniales, la proclamation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes à travers la Charte de l'Atlantique, ainsi que les contacts établis lors de la conférence d'Anfa en 1943 entre le Sultan Mohammed V et le président américain Roosevelt, ont permis d'internationaliser la question marocaine », a fait savoir Mourad Tabet.

D'après lui, le Manifeste de l'Indépendance demeure une référence essentielle pour les générations actuelles, en particulier pour la jeunesse marocaine. Il rappelle l'importance de l'unité nationale, du sens des responsabilités et de l'engagement citoyen face aux défis contemporains, qu'ils soient politiques, diplomatiques, économiques ou sociaux.

Et l'intervenant de conclure : « Loin d'être un simple événement du passé, le 11 janvier 1944 incarne un héritage vivant, porteur des valeurs de lucidité politique, de patriotisme responsable et de confiance dans la capacité collective à construire l'avenir du pays ».

H.T

Accidents de la route

24 décès et 2.302 blessés en périmètre urbain durant la semaine dernière



Vingt-quatre personnes ont trouvé la mort et 2.302 autres ont été blessées, dont 68 grièvement, dans 1.736 accidents de la circulation survenus en périmètre urbain durant la semaine allant du 19 au 25 janvier, a indiqué mardi la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Ces accidents sont principalement dus, dans l'ordre, à l'inadvertance des conducteurs et des piétons, à l'excès de vitesse, au non-respect de la distance de sécurité, au changement de direction non autorisé, à la non maîtrise du véhicule, au non-respect du stop, au changement de direction sans usage du clignotant, à la circulation sur la voie de gauche, au dépassement défectueux,

au non-respect du feu rouge, à la circulation sur le sens interdit ainsi qu'à la conduite en état d'ivresse, a précisé la DGSN dans un communiqué.

Concernant les opérations de contrôle et de répression en matière de circulation, la même source relève que les services de sûreté ont enregistré 43.779 contraventions, dressé 6.670 procès-verbaux soumis au parquet et procédé au recouvrement de 37.109 amendes transactionnelles.

Les sommes perçues au titre de ces contraventions ont atteint 8.312.525 dirhams, ajoute le communiqué qui relève la mise en fourrière municipale de 4.596 véhicules, la saisie de 6.670 documents et le retrait de la circulation de 541 véhicules.



Trump lance la campagne des "midterms" en Iowa



Donald Trump a lancé mardi en Iowa la campagne pour les élections législatives de mi-mandat, en pleine tempête politique autour de la police de l'immigration (ICE) et alors que les Américains sont plus déçus que jamais de sa politique économique.

Le président américain n'a pas pu mettre totalement à distance la mort samedi à Minneapolis (Minnesota, nord) d'Alex Pretti, un infirmier de 37 ans abattu par des agents fédéraux pendant une manifestation contre ICE. Son décès a suscité une vive indignation.

Dans une interview à Fox News sur place, il a annoncé une "petite désescalade à Minneapolis", où une autre manifestante, Renee Good, avait été tuée début janvier par l'un des milliers d'agents fédéraux déployés dans la ville.

Lors du même entretien, il a assuré : "L'inflation, nous avons résolu le problème. C'est réglé".

Cela alors que les sondages font tous état d'un mécontentement croissant sur le pouvoir d'achat.

La confiance des consommateurs a plongé en janvier à son plus bas niveau depuis plus de dix ans, plombée par le coût de vie, selon un ba-

romètre de référence publié mardi.

"Nous devons gagner les +midterms+" sans quoi "de très mauvaises choses arriveront", a dit le président américain en Iowa, un Etat rural du centre du pays, où il a promis de soutenir le secteur du biocarburant.

Son discours a été interrompu par des manifestants, dont les cris n'étaient pas audibles, qu'il a qualifiés d'"agitateurs rémunérés". Au passage de son convoi, des groupes d'opposants au président républicain ont brandi des pancartes critiquant ICE.

Donald Trump a souligné avec insistance que

le scrutin de l'automne prochain, qui renouvelle un tiers des sièges du Sénat et la totalité des sièges de la Chambre des représentants, était traditionnellement défavorable au parti présidentiel.

Les républicains, qui contrôlent aujourd'hui le Congrès, voient monter avec inquiétude l'impopularité du président américain.

Ce dernier a promis de faire campagne vigoureusement, de manière à transformer ces législatives en référendum sur sa personne et son bilan.

Ce qui sera crucial pendant ce scrutin, "c'est la motivation" des électeurs, explique à l'AFP Lonna Atkeson, politologue à la Florida State University.

"Les républicains ne seront pas très motivés pour sortir de chez eux et soutenir des candidats républicains (...). Mais les démocrates sont motivés à l'idée de montrer leur colère", explique-t-elle.

L'Iowa, aujourd'hui un fief conservateur, est célèbre aux Etats-Unis pour être l'Etat qui lance les primaires avant l'élection présidentielle.

Lors du scrutin principal à l'automne 2024, Donald Trump s'y est largement imposé face à la démocrate Kamala Harris, en faisant campagne sur deux grandes promesses : relancer le pouvoir d'achat et expulser en masse des immigrés clandestins.

Or sur ces deux aspects, une nette majorité des Américains se disent désormais mécontents de son action - même si, dans le cas de l'immigration, ce sont davantage les méthodes que l'objectif affiché par le gouvernement qui sont critiquées.

Les démocrates sont désormais déterminés à empêcher le président de financer sa lutte contre l'immigration, ce qui fait courir le risque d'une nouvelle paralysie budgétaire, après que Donald Trump a déjà été confronté en octobre au "shutdown" le plus long de l'histoire des Etats-Unis.

Minneapolis

Trump dit qu'il ne faut pas manifester "avec une arme"

Donald Trump a jugé mardi que l'homme tué à Minneapolis par des agents fédéraux n'aurait pas dû porter d'arme au cours d'une manifestation, alors que de nombreux élus et organisations ont défendu son droit constitutionnel.

S'il a refusé de reprendre la qualification d'"assassin" employée par son conseiller Stephen Miller, le président américain a déclaré : "Ceci étant dit, il ne faut pas avoir des armes, arriver avec une arme, il ne faut pas faire ça, mais c'est un incident très malheureux".

Alex Pretti, infirmier de 37 ans, portait de manière légale un pistolet sur lui samedi lorsqu'il a été tué, ce dont certains responsables américains se sont servis pour défendre l'action des agents fédéraux.

"Vous ne devriez pas vous pointer avec des armes" à une manifestation, avait déjà soutenu dimanche sur Fox News la ministre Kristi Noem, qui avant cela avait accusé Alex Pretti de "terrorisme" car il s'appropriait selon elle à mettre en danger

les agents avec ce pistolet

Sur la même chaîne, le chef du FBI, Kash Patel, avait estimé qu'"aucune personne voulant être pacifique n'arrive à une manifestation avec une arme chargée et deux chargeurs remplis".

"Ce n'est pas une manifestation pacifique", avait ajouté ce fidèle de Donald Trump.

Et Bill Essayli, un procureur fédéral en Californie, a de son côté déclaré sur X que "si vous approchez des membres des forces de l'ordre avec une arme, il y a de fortes probabilités qu'ils auront légalement raison de vous abattre".

Leurs déclarations ont suscité les protestations d'associations de défense du port d'arme, dont l'organisation Guns Owners of America, qui a rejeté l'idée que les policiers étaient dans le droit de tirer sur des personnes portant une arme légalement.

Le Deuxième amendement de la Constitution "protège le droit des Américains à por-

ter des armes pendant qu'ils manifestent - un droit sur lequel le gouvernement fédéral ne doit pas empiéter", a déclaré GOA.

La National Rifle Association (NRA) a, elle, qualifié de "dangereux et faux" les propos du procureur Essayli.

"Des voix publiques responsables devraient attendre une enquête complète au lieu de faire des généralisations et de diaboliser des citoyens respectueux des lois", a souligné le puissant lobby américain pro-armes.

A gauche, certains ont dénoncé ce qu'ils considèrent comme une hypocrisie des conservateurs, qui avaient érigé en héros Kyle Rittenhouse. En 2020, ce jeune américain était venu à une manifestation antiraciste armé d'un fusil semi-automatique pour "protéger" les commerces des manifestants.

Dans des circonstances confuses, il avait ouvert le feu et tué deux personnes. Plaidant la légitime défense, il avait été acquitté un an plus tard et est devenu depuis un militant proche des causes trumpistes.

Lundi, Kyle Rittenhouse s'est inscrit en faux contre les responsables républicains qui critiquaient le fait qu'Alex Pretti soit venu armé à une manifestation. Il a exhorté les Américains à porter une arme "partout", ajoutant : "c'est votre droit".

Rare voix dans son camp à s'élever contre le discours des autorités, le député républicain Thomas Massie a déclaré sur X : "Porter une arme à feu n'est pas une condamnation à mort."

"C'est un droit donné par Dieu, protégé constitutionnellement", a ajouté ce député connu pour ses positions libertariennes et ses critiques fréquentes à l'encontre de Donald Trump.

Le sénateur républicain Bill Cassidy a lui aussi réitéré lundi son soutien au droit de port d'arme.

"Vos droits sous le Deuxième amendement ne disparaissent pas quand vous exercez vos autres droits", a déclaré l'élue de Louisiane, en référence au droit de manifester.

Tanzanie

Trois mois après les violences, des corps de nombreux tués toujours introuvables



Manenos Selanyika n'a pu recevoir qu'un enterrement symbolique. Sa famille a perdu espoir de retrouver son corps après son décès lors des violences qui avaient éclaté le jour d'un scrutin contesté en Tanzanie, il y a trois mois.

Plus de 2.000 personnes, dont des manifestants hostiles au pouvoir, ont été tuées par les forces de sécurité lors d'une répression de plusieurs jours, selon l'opposition.

D'après des voisins qui ont informé sa famille, Manenos Selanyika, journaliste de 40 ans, a été abattu par les forces de sécurité le 30 octobre, alors qu'il sortait chercher de la nourriture en périphérie de la capitale économique Dar es Salaam.

Mais la police n'a permis à personne de récupérer sa dépouille.

"Je ne veux pas jouer sur les mots. C'est la police" qui l'a tué, condamne un membre

de sa famille.

Avec ses frères et sœurs, il raconte avoir cherché la dépouille parmi des dizaines de cadavres entreposés dans plusieurs hôpitaux les jours qui ont suivi, malheureusement sans succès.

Après plus d'une semaine, ils ont abandonné et décidé de tenir un enterrement symbolique dans le village de Lambo, près du mont Kilimandjaro. "Nous avons placé un repère pour montrer là où sa tombe devrait être", narre-t-il.

Des centaines de familles seraient dans la même situation, les autorités étant accusées d'avoir enterré de nombreux corps dans des fosses communes.

La présidente tanzanienne Samia Suluhu Hassan a été élue avec près de 98% des voix lors d'un scrutin jugé frauduleux par des observateurs internationaux. Les autorités n'ont depuis lors communiqué aucun bilan officiel.

Le mari de Sheila Gyumi (un nom d'emprunt), coursier à moto, a, lui, disparu le jour des élections alors qu'il partait travailler.

"Tout semblait calme", se rappelle-t-elle, interrogée par l'AFP. "Plus tard, j'ai vu que la situation avait changé, alors j'ai commencé à l'appeler, mais il n'a pas répondu", a-t-elle raconté.

Sheila Gyumi et ses proches se sont eux aussi rendus dans plusieurs commissariats et tous les grands hôpitaux. Ils se sont sentis systématiquement bloqués dans leurs démarches.

"Mon mari était quelqu'un qui se souciait profondément de sa famille", se désole son épouse.

"Je ne sais pas où il se trouve. Il y aura forcément de la douleur et des questions de la part de (notre) enfant", observe-t-elle, ajoutant peiner désormais à payer loyer et frais scolaires.

L'AFP avait précédemment interrogé un mé-

decin d'un grand hôpital de Dar es Salaam, qui avait affirmé que des centaines de blessés et de dépouilles avaient été emmenés de son établissement vers des lieux secrets au plus fort des troubles.

"Nous pensons que peut-être (Selanyika) se trouve dans une fosse commune", dont l'existence a été "rapportée par les médias, bien que le gouvernement l'ait nié", avance le proche du journaliste.

"Cela fait trois mois. Nous ne pensons pas que nous retrouverons" le corps, regrette-t-il.

Beaucoup des tués ne participaient pas aux manifestations, selon des groupes de défense des droits humains et des témoins, la plupart trop effrayés pour parler de peur de représailles.

"Nous avons eu peur pour notre sécurité, y compris le risque d'être arrêtés par les agences de sécurité", souffle un autre membre de sa famille.

Le gouvernement a promis une enquête, mais a largement minimisé les violences, la présidente affirmant qu'aucune force excessive n'avait été utilisée.

Le Centre for Information Resilience (CIR), après avoir analysé 185 images des manifestations, a toutefois constaté "l'utilisation répétée de balles réelles par les forces de sécurité et des hommes armés en civil".

Cette organisation indépendante spécialisée dans les enquêtes numériques a "identifié de probables fosses communes via l'imagerie satellite" et constaté "de grandes piles de corps" dans des contenus en ligne.

Les médias étrangers ont été interdits de couvrir les élections, tandis que les reporters locaux, déjà soumis à une censure sévère, ont reçu l'ordre de ne pas couvrir les violences.

Au moins un journaliste, Godfrey Thomas, qui travaillait pour Millard Ayo TV, a été inculpé de trahison pour avoir raconté les violences.

"C'était une période extrêmement difficile", a confié à l'AFP un reporter, sous couvert de l'anonymat. Les images diffusées à la télévision d'Etat étaient "complètement déconnectées de ce qui se passait sur le terrain. Même les résultats annoncés... je ne sais pas d'où ils sortent", a-t-il ajouté.

Elections au Japon

Le cadeau fiscal de Takaichi agite les marchés et interroge les électeurs

En amont d'élections anticipées le 8 février au Japon, la Première ministre Sanae Takaichi promet de supprimer une taxe sur l'alimentaire: un cadeau fiscal destiné à combattre l'inflation mais sans financement clair, qui alarme les marchés et peine à convaincre les électeurs.

Le 19 janvier, tout en annonçant la dissolution du Parlement, la dirigeante ultra-nationaliste a promis d'exempter d'une taxe à la consommation de 8% les produits alimentaires pendant deux ans face à la flambée du coût de la vie, une mesure vivement réclamée par l'opposition.

L'annonce a aussitôt provoqué l'effolement du marché obligataire, hanté par la perspective de dérapages budgétaires: les rendements de la dette nippone à 30 ans et 40 ans ont atteint des records. Ce coup de froid rappelle le "moment Liz Truss": la Première ministre britannique avait présenté en 2022 des réductions fiscales massives non financées, provoquant une brutale hausse des rendements obligataires et la forçant à démissionner.

Mme Takaichi en est loin: le marché s'est calmé les jours suivants, et un faible déficit budgétaire permet d'absorber les chocs.

"Le Japon est capable d'obtenir des finance-

ments sans dépendre des capitaux étrangers" grâce à sa vaste épargne locale, et contrairement au Royaume-Uni d'ailleurs, il affiche un important excédent de sa balance courante, explique à l'AFP Hideo Kumano, économiste de l'Institut Dai-ichi Life.

Sanae Takaichi rappelle volontiers que Tokyo va dégager sur son budget un solde primaire (avant remboursement de la dette) excédentaire pour la première fois en 28 ans.

Un "choc Truss" n'est qu'"un scénario à risque" dont "le danger potentiel augmente", conclut M. Kumano.

Le coût du cadeau fiscal représente un manque à gagner de 5.000 milliards de yens par an (27 milliards d'euros). Aucune source de financement ou mesure compensatoire n'a été détaillée.

Or, le marché était déjà refroidi par le colossal plan de relance de 117 milliards d'euros adopté fin 2025 pour soulager les ménages à coups de subventions énergétiques. Quitte à gonfler l'endettement nippon pharaonique (plus de 230% du PIB attendus sur l'exercice 2025).

Sous pression, Mme Takaichi a défendu sa mesure lundi: elle projette une "conférence publique" avant un projet législatif "d'ici l'été". "J'accorde une

grande importance à la viabilité budgétaire", a-t-elle martelé.

Mais une majorité renforcée au Parlement pourrait donner libre cours à sa coalition pour une politique budgétaire expansionniste.

"En cas de victoire écrasante, les anticipations du marché pourraient être dépassées", l'inquiétude faisant repartir à la hausse les rendements obligataires, avertissent les experts d'UBS.

Alors, "Takaichi pourrait être contrainte de compenser certaines mesures budgétaires expansionnistes annoncées par des mesures de resserrement", souligne Marcel Thieliant, économiste chez Capital Economics.

Le gouvernement pourrait aussi choisir d'émettre de la dette à plus courte échéance, et, ultime recours, "la Banque du Japon pourrait devoir intensifier ses rachats d'obligations", complète-t-il.

Mais l'équation est compliquée: toute intervention sur l'obligataire risque d'entraîner une dépréciation du yen, alimentant l'inflation importée et exerçant une pression supplémentaire pour une hausse des taux d'intérêt... au risque de plomber la Bourse.

Le marché des changes est déjà agité: le yen

s'était trouvé sous pression face au regain d'inquiétudes sur la discipline budgétaire, avant de rebondir vigoureusement depuis vendredi sur fond de rumeurs d'une possible intervention monétaire nippo-américaine conjointe pour doper sa valeur.

Reste à jauger l'efficacité électorale: la mesure choc de Takaichi était censée rallier le soutien des Japonais, confrontés depuis 2022 à une poussée inflationniste, accentuée par un yen affaibli qui renchérit les produits importés.

Les prix à la consommation ont augmenté de 2,4% (hors produits frais) en décembre sur un an.

Or, selon un sondage publié par Nikkei, 56% des Japonais interrogés jugent que l'exemption fiscale promise ne serait pas efficace contre l'inflation.

"On ne peut s'empêcher de se demander s'il ne s'agit pas d'une tactique électorale", confie à l'AFP Kanamu Kashima, étudiant de 23 ans.

La Banque du Japon, elle, a légèrement relevé ses prévisions d'inflation à horizon 2027, pointant la pression du manque de main-d'œuvre dans un archipel vieillissant. De quoi renforcer les rendements à longue échéance, qui s'adaptent à ces anticipations.

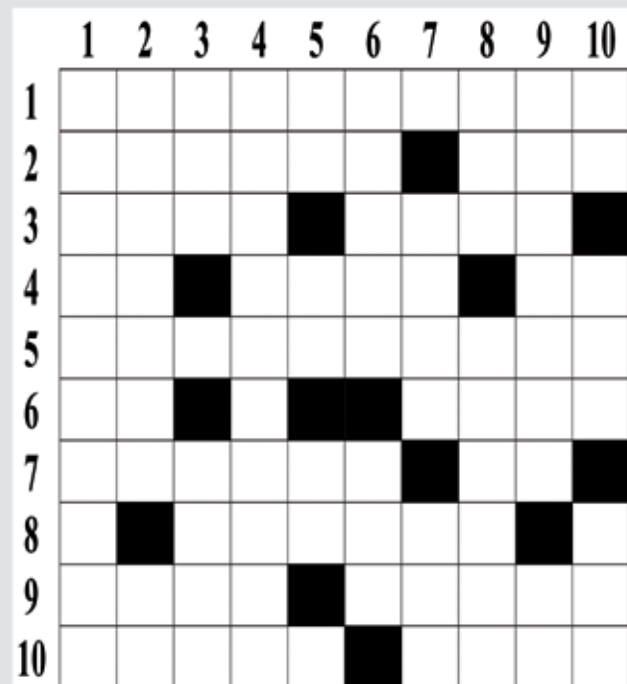
Dans l'immédiat, regrette Hideo Kumano, les réformes structurelles sont escamotées.

BALOURD	↓	PILON	↓	TOURMENTE	PLUS	ENLEVER	↓	BERGE	ABRI DES INUITS	VILLE DE CARNAVAL	INTACT
		PEU		EN LUGE							
						GARDER POUR SOI					
KODOMO POUR LES PETITS						MACHINE FORME D'ÊTRE					
				NUDISTE				PART			
				POSSESSIF				ROMAINS			
BRODE	PRIS LE SEIN LASCARS						SYMBOLE DU COBALT			VOTE	
LITHIUM			PIGE			PARLE POUR NE RIEN DIRE					
FORME D'AVOIR				POSSESSIF			FRUITS SECS	RAPPORTE BEAUCOUP	VIEILLE CITÉ		
TRUCIDE				TRACTE							
			DÉCOLLAGE								ROULÉ
ESPRIT NOCTURNE							GREFFE		FER FILS DE NOÉ		
IMPOSE		VIN	BRIDE SUPER					QUI N'EST PAS CUIT			
					EN VENTE			EN PHASE			FORME D'ÊTRE
					FIN DE VERBE						
EN CROISADE				LEVANT				ÈRE			
EXTRA						À L'ENVERS: LARGUÉE					

PRINCE PRINCE	PERSON	O'	GOVERN GOVERN	P'	SCIENCE SCIENCE	ARMING ARMING	BY DAY BY DAY	LETTERS LETTERS	N'	REVISED REVISED	THE THE
A	C	O	U	C	H	E	M	E	N	T	
ARMED ARMED	L	O	R	D	I	N	A	I	R	E	A
L	I	E	E	S	NICE NICE	L	A	S	O	C	
ATTACK ATTACK	F	ON	IN	POWER	A	T	R	E	B	O	
A	F	F	I	C	H	E	T	E	S	T	
AGE	E	R	E	C	A	R	D	E	N	T	WENT WENT
POWER POWER	U	O	N	O	N	O	G	I	N		
A	R	C	H	E	P	E	R	O	N	E	
POWER POWER	E	N	C	H	A	I	N	E	S		
N	A	M	C	I	A	C					
POWER POWER	S	P	I	R	A	L	E	E	R	E	
POWER POWER	E	I	E	V	E	N	T	A	L		



Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Vindicative
- 2- Trouble - Eclat
- 3- Ville - Loch d'Ecosse
- 4- Amon - Petites charges - Direction
- 5- Passage à l'état gazeux
- 6- Aluminium - Encore brut
- 7- Rations lactées - Titane
- 8- Charmé
- 9- Négligea - Elle se joue
- 10- Nuages du poète - Unique

VERTICALEMENT

- 1- Intercours
- 2- De gré à gré (A l'...) - Poussé
- 3- Précis - Souche d'oreiller
- 4- Avant l'agriculture
- 5- Vieux do - En volée - Liant
- 6- Vieux refus - Exactement ainsi
- 7- Intenté - Très court
- 8- Fait des profs - Jaunisse
- 9- Limite de compétence - Caché
- 10- En les - Après la SDN - C'est beau

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C	O	R	O	L	L	A	I	R	E
2	H	I	E	R		I	D		I	N
3	E	S	P	E	R	A	N	T	O	
4	V	I	R	E	E		E	S	T	E
5	A	V	I	S	E	R		O	E	N
6	L	E	S		R	A	V	I		T
7	I		E	M		T	E	N	I	R
8	E	S	S	I	E	U	X		N	E
9	R	A		S	T	R	E	T	T	E
10	E	M	P	E	S	E		L	I	S

Grilles de sudoku

Facile

		6	1	2				
4	3		7					2
	7	9		3	6		8	
	9	8	2		7		5	
				9				
4		6		8	7	1		
	2		5	1		8	7	
5					2		3	4
				7	3	2		

Difficile

			4			3	5	
8	7			5				
		3		6	8		7	
					5		9	1
		8				7		
6	9		1					
	2		7	3		6		
				1			3	4
6	5			2				

Moyen

		3	1					
		9					2	8
	1	8		2	5	3		
6				8	9			3
3			6	1				9
		1	9	3		7	4	
7	4					9		
					7	8		

Expert

	1						2	
3	6	8		4				
			3			4	7	
5					8			7
4			9					2
	3	9			1			
				6		2	8	9
8							6	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

7	6	3	5	4	9	1	2	8
4	2	9	1	8	3	5	6	7
5	1	8	7	2	6	3	4	9
8	5	4	9	6	7	2	1	3
2	3	6	4	1	8	7	9	5
1	9	7	3	5	2	6	8	4
3	8	1	6	7	4	9	5	2
9	4	5	2	3	1	8	7	6
6	7	2	8	9	5	4	3	1

Difficile

8	7	1	4	5	6	2	9	3
9	4	6	1	3	2	5	8	7
3	2	5	8	7	9	4	6	1
1	3	9	7	4	5	8	2	6
5	8	2	6	9	1	3	7	4
7	6	4	2	8	3	9	1	5
4	9	7	3	6	8	1	5	2
6	1	8	5	2	4	7	3	9
2	5	3	9	1	7	6	4	8

Moyen

5	1	3	6	8	2	7	9	4
4	6	8	5	9	7	1	2	3
7	9	2	1	4	3	5	6	8
1	7	9	2	6	8	3	4	5
3	8	5	9	1	4	6	7	2
6	2	4	7	3	5	9	8	1
9	3	1	4	2	6	8	5	7
2	5	6	8	7	1	4	3	9
8	4	7	3	5	9	2	1	6

Expert

7	1	5	8	2	4	3	9	6
8	4	2	6	3	9	5	7	1
6	9	3	5	1	7	4	2	8
3	6	8	9	7	2	1	4	5
1	5	9	3	4	8	2	6	7
4	2	7	1	6	5	8	3	9
9	7	4	2	8	1	6	5	3
5	3	1	4	9	6	7	8	2
2	8	6	7	5	3	9	1	4

Economie

Assurance

Signature d'un protocole d'accord entre l'ACAPS et la Commission malgache de supervision bancaire et financière

L'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) et la Commission de supervision bancaire et financière (CSBF) ont signé, mardi à Nosy-Be (Madagascar), un protocole d'accord visant à encadrer et structurer leur coopération en matière de supervision des activités d'assurance et de réassurance.

Signé par le président de l'ACAPS, Abderrahim Chaffai, et le président de la CSBF, Aivo H. Andrianarivelo, cet accord traduit la volonté partagée de renforcer les relations institutionnelles et de soutenir une approche concertée de la supervision, fondée sur un dialogue régulier et une meilleure compréhension des pratiques respectives, indique un communiqué de l'ACAPS.

A travers ce partenariat, les deux autorités entendent développer des modalités de coopération adaptées aux enjeux communs du secteur des assurances, notamment en matière de solidité financière des opérateurs, de gestion des risques, de protection des assurés et d'adaptation des cadres de supervision à l'évolution des marchés et des pratiques, rapporte la MAP.

S'inscrivant dans une dynamique de coopération Sud-Sud, cet accord témoigne de l'engagement commun de l'ACAPS et de la CSBF en faveur du renforcement des capacités institutionnelles et de la consolidation d'une supervision assurantielle efficace, en vue de contribuer à la stabilité, à l'intégrité et au bon fonctionnement des marchés de l'assurance, dans l'intérêt de la protection des assurés et des bénéficiaires des contrats.

La CSBF est chargée de la réglementation, du contrôle et de la supervision des établissements bancaires, financiers et assimilés à Madagascar. Elle veille à la solidité du système financier national, à la stabilité des établissements soumis à son contrôle et au respect des règles prudentielles et de gouvernance applicables aux opérateurs du secteur.

Dans le domaine des assurances, ladite commission exerce des missions spécifiques de supervision et de contrôle visant à assurer la solvabilité du secteur des assurances, la bonne gestion des risques, ainsi que la protection des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Le développement du secteur de l'offshoring vise à consacrer le Maroc comme pôle numérique mondial

Des responsables gouvernementaux, des acteurs institutionnels et des professionnels ont souligné, mardi à Rabat, que le développement du secteur de l'offshoring au Maroc vise à consacrer la position du Royaume en tant que pôle numérique mondial.

Les participants à un panel de haut niveau, organisé dans le cadre d'une rencontre sous le thème "Offre offshoring Maroc: un modèle renouvelé, une ambition partagée" consacrée au renouvellement de l'offre nationale d'offshoring, ont relevé que le Maroc aspire à opérer une rupture positive avec les modèles classiques en attirant des activités à forte valeur ajoutée et en renforçant le positionnement du Royaume en tant que plateforme numérique de référence aux niveaux régional et international.

A cette occasion, le ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, Younes Sekkouri, a affirmé que le secteur de l'offshoring constitue un levier stratégique pour l'emploi qualifié, précisant que son département s'appuie sur un système de formation flexible, capable d'identifier et d'anticiper les mutations technologiques, rapporte la MAP.



Le Maroc est aujourd'hui un "vivier de talents" en mesure de répondre aux attentes des plus grandes entreprises mondiales, renforçant ainsi la capacité du Royaume à attirer les métiers du numérique les plus pointus ainsi que des activités de recherche et de développement, à travers une approche axée sur la "formation pour l'emploi", a-t-il relevé.

De son côté, le président de la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP), Omar Seghrouchni, a mis en avant l'importance de la confiance numérique et de la protection des données comme piliers essentiels pour renforcer l'attractivité de l'offre offshoring Maroc.

La conformité aux standards internationaux confère au Royaume une crédibilité mondiale, l'érigeant en destination sûre pour les flux numériques transfrontaliers, a-t-il indiqué, ajoutant que la CNDP accompagne les acteurs du secteur afin de garantir un environnement numérique sain, protégeant la privacité des données et offrant un cadre pratique transparent aux investisseurs.

Dans le même ordre d'idées, le président de la Fédération marocaine de l'externalisation des services (FMES), Youssef Chraïbi, a estimé que la nouvelle offre marque une étape charnière

qui répond aux attentes du secteur privé et renforce la souveraineté numérique du Royaume, rappelant que le secteur de l'offshoring a prouvé sa résilience et ses capacités à travers des performances record réalisées à fin 2024, avec des exportations de services dépassant les 26 milliards de dirhams.

L'ambition fixée à l'horizon 2030 va au-delà de ces résultats avec pour objectif d'atteindre 40 milliards de dirhams et de créer 270.000 emplois, a-t-il soutenu, faisant observer que la nouvelle offre, fruit d'un partenariat exemplaire entre les secteurs public et privé, apporte visibilité et clarté aux investisseurs.

Le Maroc ne doit plus être perçu uniquement comme une destination compétitive en termes de coûts, mais également comme une plateforme de valeur ajoutée, de compétences et d'innovation, a-t-il insisté.

Pour sa part, le président du directoire de CDG Développement, Adil Chennouf, a présenté les aspects opérationnels et techniques de la nouvelle offre marocaine, qui vise à rompre avec les modèles classiques en s'orientant vers des activités à forte valeur ajoutée.

Il a précisé que la circulaire 15/2025 instaure un cadre contractuel transparent, dans lequel les incitations financières sont directement liées à la qualité

des emplois créés, tout en mettant l'accent sur la numérisation des procédures et le développement d'une nouvelle génération de zones d'activités numériques dotées des technologies les plus avancées.

Organisée par le ministère délégué chargé de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, cette rencontre s'inscrit dans un esprit d'anticipation face aux mutations économiques et technologiques mondiales, au regard du rôle stratégique de l'offshoring dans le processus de développement socio-économique du Maroc.

Elle a été marquée par la signature de trois conventions majeures traduisant la volonté commune d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle de cette nouvelle feuille de route.

Elles portent notamment sur le déploiement de la prime à la formation, représentant un investissement stratégique dans le capital humain pour renforcer les compétences des talents du secteur, ainsi que sur le développement des Tech Valley Offshoring à travers la mise en place de pôles économiques modernes et attractifs, combinant infrastructures de pointe et services à forte valeur ajoutée, destinés à accueillir des investissements nationaux et internationaux et à générer des emplois qualifiés.



La conformité aux standards internationaux confère au Royaume une crédibilité mondiale

Espagne : Le groupe Airtificial renforce sa présence dans l'industrie automobile au Maroc

Le groupe espagnol Airtificial, spécialisé dans les solutions technologiques avancées, a annoncé mardi la signature de nouveaux contrats avec des clients internationaux du secteur automobile, dont un projet stratégique au Maroc, s'inscrivant dans sa stratégie de diversification géographique et d'expansion à l'international.

Le groupe souligne dans un communiqué que le Maroc figure parmi les marchés les plus prometteurs pour le développement de l'industrie automobile, grâce à sa compétitivité en matière de coûts, à son efficacité opérationnelle et à ses capacités de production.

Selon la même source, la division Intelligent Ro-

bots sera chargée de la conception, de la fabrication et du déploiement de solutions d'automatisation destinées aux chaînes de production et d'assemblage de véhicules électriques et hybrides.

Airtificial développera pour l'usine d'un constructeur automobile de premier plan, une technologie dédiée aux systèmes avancés de direction et de transmission, destinée à la production de modèles de nouvelle génération. Le projet prévoit également un appui technologique à deux groupes automobiles OEM, l'un euro-américain et l'autre asiatique, rapporte la MAP.

Cité dans le communiqué, le directeur général du groupe, Guillermo Fernández de Peñaranda, a

indiqué que ces nouveaux contrats renforcent la stratégie de croissance internationale d'Airtificial et consolident sa position de partenaire technologique de référence pour l'industrie automobile sur des marchés clés, dont le Maroc.

Entreprise internationale de premier plan, Airtificial est spécialisée dans la conception et la fabrication de solutions technologiques innovantes pour les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, des infrastructures et d'autres domaines industriels. Le groupe contribue au développement durable de l'industrie en intégrant des technologies de pointe, notamment la robotique et l'intelligence artificielle, en synergie avec l'expertise humaine.

Maroc-Sénégal

M. Sonko pour un partenariat économique fondé sur l'intégration des chaînes de valeur

Le Premier ministre sénégalais, Ousmane Sonko, a plaidé, mardi à Casablanca, en faveur d'un partenariat économique Maroc-Sénégal basé sur la coproduction et l'intégration des chaînes de valeur.

"Nous voulons passer d'une relation économique encore largement centrée sur des flux commerciaux à une relation fondée sur la complémentarité productive, la coproduction, la transformation locale et l'intégration de nos chaînes de valeur respectives", a dit M. Sonko à l'ouverture d'une rencontre

économique, tenue en marge de la 15^{ème} Grande Commission mixte de coopération Maroc-Sénégal, en présence du chef du gouvernement, Aziz Akhannouch.

Revenant sur le volume des échanges commerciaux bilatéraux, le Premier ministre sénégalais a noté que "les chiffres montrent que notre relation économique est en progression, certes, mais largement en deçà de son potentiel stratégique".

Et d'ajouter: "Nous ne voulons pas simplement acheter et vendre. Nous voulons produire, investir, transformer et

exporter ensemble. Mais avant tout, nous voulons consommer ensemble", rapporte la MAP.

M. Sonko a, à cet égard, mis l'accent sur l'importance de dynamiser le commerce sur une base plus équilibrée, à travers la mise en place d'un comité commercial mixte et des échanges d'informations économiques et commerciales pour mieux connaître les marchés marocains et sénégalais.

Par ailleurs, le Premier ministre sénégalais s'est félicité des accords de coopération et de partenariat, des mémorandums d'entente et des proto-

coles d'accord signés lundi à Rabat, estimant que ces accords créent de nouvelles opportunités de collaboration qui concernent le secteur privé de saisir, afin de consolider davantage la coopération unissant les deux pays.

Il a aussi affirmé que la présence de la délégation sénégalaise à cette rencontre illustre l'engagement des deux pays sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et du Président de la République du Sénégal, Bassirou Diomaye Faye, d'accompagner et de soutenir les initiatives des opéra-

teurs privés.

Initiée par la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), en partenariat avec l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE), l'Agence pour la promotion des investissements et des grands travaux du Sénégal (APIX) et le Conseil du patronat sénégalais, cette rencontre a été marquée par la présence des ministres, des opérateurs économiques, des dirigeants d'entreprises et des acteurs institutionnels marocains et sénégalais.

A la Grüne Woche, le pavillon du Maroc transporte Berlin au cœur du terroir

Alors que la 90^e édition de la Semaine verte internationale de Berlin (Grüne Woche), organisée du 16 au 25 janvier au cœur de la capitale allemande, vient de s'achever, le pavillon du Maroc s'est imposé comme l'un des espaces les plus attractifs et animés de ce salon agricole centenaire, grâce à la richesse de son terroir, à l'excellence de son savoir-faire et à l'hospitalité de ses hôtes.

Difficile, une fois encore, de parcourir les halls de la Grüne Woche sans être naturellement attiré par le pavillon marocain, dont la superficie de plus de 650 mètres carrés en a fait l'un des plus grands de ce rendez-vous agricole de référence à l'échelle mondiale, qui a accueilli cette année plus de 350.000 visiteurs.

Couleurs chatoyantes, décoration inspirée du patrimoine national, gastronomie traditionnelle et senteurs du terroir se sont conjuguées dans un ensemble harmonieux qui a capté, durant près de dix jours, l'attention des visiteurs venus nombreux célébrer le centenaire de cette institution berlinoise, créée en 1926.

Installé au hall 18, son emplacement ha-

bituel depuis onze années de participation successive, le pavillon marocain a offert un large aperçu de la diversité culturelle et gastronomique du Royaume, tout en mettant en lumière les produits du terroir et les savoir-faire locaux des douze régions représentées à travers une vingtaine de coopératives.

Cette présence n'a pas laissé indifférent le ministre fédéral allemand de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Identité régionale, Alois Rainer, qui a souligné, lors de l'inauguration du pavillon marocain, qu'il était "très important" pour l'Allemagne de voir le Maroc prendre part à cette grand-messe mondiale consacrée aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation, rapporte la MAP.

En marge de sa visite de l'espace marocain baptisé "Maroc, Royaume des saveurs", aux côtés du ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Ahmed El Bouari, le responsable allemand a salué les efforts déployés par le Royaume, partenaire "solide" de l'Allemagne, face aux défis mondiaux du

secteur agricole.

Dans ce contexte, il a réaffirmé la volonté de son pays de "maintenir les relations existantes avec le Maroc et de les renforcer davantage sur un pied d'égalité".

La délégation marocaine conduite par M. El Bouari a, par ailleurs, mené plusieurs échanges de haut niveau, notamment avec la ministre d'Etat chargée de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales du Royaume-Uni, Angela Eagle, ainsi qu'avec le ministre irakien de l'Agriculture, Abbas Jabr Al-Alawi, axés sur le renforcement de la coopération bilatérale, le développement des échanges commerciaux et la volonté partagée de consolider les relations avec le Maroc.

Avec la Pologne, un mémorandum d'entente a été signé par M. El Bouari et son homologue polonais Stefan Krajewski, portant sur la consolidation de la coopération en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des produits animaux et d'origine animale, ouvrant de nouvelles perspectives de coopération entre les deux pays.

Au-delà de sa dimension institution-

nelle, la participation marocaine à la Grüne Woche, qui a rencontré un fort écho auprès du public comme des professionnels, s'est affirmée comme une vitrine de l'authenticité, de la qualité et du savoir-faire du Royaume dans le domaine des produits biologiques, respectueux de l'environnement et conformes aux standards internationaux.

C'est ce qu'a confié à la MAP Mohamed Ahaddad, représentant d'une coopérative de la province de Guercif, qui a vécu cette première expérience en Allemagne comme une opportunité unique de valorisation de ses produits, entièrement écoulés durant le salon, dans un contexte de reconnaissance croissante du label marocain sur les marchés internationaux.

Revenu s'installer au Maroc après près de trente ans passés aux Etats-Unis, M. Ahaddad a relevé que cet engouement s'explique par l'engagement des coopératives nationales en faveur d'une agriculture biologique et organique, fondée sur des pratiques plus respectueuses de l'environnement et visant à rétablir un équilibre durable entre l'homme et la terre.

Festival "MOGA"

Art & culture

Un modèle d'événement à fort impact socio-économique sur la ville d'Essaouira



Les organisateurs du Festival "MOGA" ont affirmé que cet événement dédié aux musiques et cultures électroniques constitue aujourd'hui un modèle d'événement à fort impact socio-économique sur la ville d'Essaouira, et ce à la lumière des résultats d'une étude d'impact, présentée mardi.

Lors d'une rencontre de communication, placée sous le thème "Impact socio-économique d'un festival sur son territoire : Moga, retombées sur la ville d'Essaouira", les organisateurs ont indiqué que cette étude met en lumière la "trajectoire ascendante" d'un festival qui s'inscrit pleinement dans le positionnement d'Essaouira en tant que ville créative de musique reconnue par

l'UNESCO, offrant un cadre patrimonial et culturel propice à l'accueil d'événements d'envergure internationale.

Ils ont, dans ce sens, souligné que le Festival "MOGA" s'est progressivement imposé comme un rendez-vous musical majeur depuis sa première édition en 2016, après des phases de consolidation en 2018 et 2019, un retour post-pandémie en 2022 et une montée en puissance confirmée lors des éditions 2024 et 2025.

Parallèlement à son ancrage local, "MOGA" a su développer un rayonnement international, avec une première implantation à Costa de Caparica au Portugal en 2021, puis des débuts prometteurs à Cadix, en Espagne, en 2025, illustrant une stratégie d'expansion

"réussie", ont-ils ajouté.

Précisant que l'étude met en relief l'originalité du format du festival, articulé autour de deux volets complémentaires, le "MOGA OFF" et le "MOGA IN", les organisateurs ont fait savoir que la programmation "OFF" de l'édition 2025 a attiré 4.200 participants dans 37 lieux de la ville durant les deux premières journées, ce qui témoigne de "l'ancrage territorial" de l'événement et de la "démocratisation de l'accès à la culture électronique" à l'échelle locale.

Concernant le volet "IN", les organisateurs ont relevé que 10.800 participants ont été enregistrés sur le lieu principal du festival, avec 13.737 billets scannés et 5.056 acheteurs uniques, pour des recettes de billetterie de plus de 5,36 millions de dirhams (MDH) en 2025, représentant 43% des recettes totales de l'événement et une progression de 31% par rapport à 2024.

Revenant sur la philosophie du festival, les organisateurs ont estimé que "MOGA se veut un véritable séjour", durant lequel "les festivaliers viennent s'immerger dans la ville, découvrir son patrimoine, sa gastronomie et sa culture, avant de profiter des concerts, dans un cadre urbain pensé comme un parcours ouvert et accessible".

Sur le plan économique, l'étude, réalisée auprès d'un échantillon de 615 répondants dont 62,9% de Marocains et 37,1% d'étrangers, fait état d'un budget moyen par personne de 10.187 dirhams et de retombées économiques totales es-

timées à plus de 51,5 MDH pour l'édition 2025.

Et d'ajouter que la dernière édition du festival a généré plus de 5.300 nuitées sur cinq jours, avec une dépense moyenne de 868 dirhams par nuitée et une durée moyenne de séjour de 4,2 jours, soulignant que plus d'un tiers des participants prolongent leur séjour au-delà de la période du festival, renforçant ainsi l'impact sur la consommation locale.

S'agissant de l'emploi, les organisateurs ont fait savoir que l'édition 2025 a mobilisé 1.404 emplois directs, indirects et formels, dont une large majorité issue du tissu local, incluant les prestataires, les équipes opérationnelles et les professionnels culturels marocains.

Par ailleurs, les organisateurs ont assuré que le festival contribue fortement à l'attractivité touristique d'Essaouira, avec des taux d'occupation avoisinant les 100% durant la période de l'événement, constituant ainsi un effet positif sur la "désaisonnalisation" de l'activité touristique en octobre et un rayonnement international renforcé de la Cité des Alizés.

"Le Festival MOGA n'est pas simplement un événement musical, c'est un véritable levier de croissance touristique pour Essaouira", ont-ils poursuivi, avant de conclure que l'étude confirme un "effet d'entraînement" bénéfique pour l'ensemble de l'écosystème local, des restaurateurs aux artisans en passant par les transporteurs.

La Semaine culturelle marocaine fait escale dans l'État de Tabasco au Mexique

La deuxième édition de la Semaine culturelle marocaine, lancée vendredi dernier dans la capitale mexicaine, fait escale à Villahermosa, capitale de l'État de Tabasco (sud-est), avec un riche programme d'activités culturelles et artistiques.

Cette manifestation culturelle s'est ainsi poursuivie avec une soirée organisée à Villahermosa, à laquelle ont pris part le gouverneur de l'État de Tabasco, le maire de la ville et plusieurs personnalités des milieux culturels, artistique et politique.

La soirée a été ponctuée par un défilé de cafans marocains, des performances du groupe "Aabidat Rma" et d'un ensemble local de musique Mariachi, ainsi que des expositions mettant en valeur l'originalité de la culture marocaine, notamment dans les domaines des arts culinaires, de l'artisanat et du zellige marocain.

Intervenant à cette occasion, l'ambassa-

deur du Maroc au Mexique, Abdelfattah Lebbar, a souligné que l'organisation de cette manifestation culturelle reflète la volonté du Royaume de partager sa richesse civilisationnelle et sa diversité culturelle avec le peuple mexicain, tout en mettant en lumière les profondes valeurs communes, notamment l'hospitalité, la richesse des traditions et l'ouverture sur le monde.

La Semaine culturelle du Maroc au Mexique constitue un moment de rencontre, de découverte et de célébration partagée, a dit l'ambassadeur, ajoutant que le Maroc entend, à travers cet événement, "apporter une part de son âme à la ville de Villahermosa".

Il a par ailleurs invité les participants à visiter le Royaume afin de découvrir davantage la richesse de son patrimoine culturel, son sens de l'hospitalité et la diversité de sa civilisation.

De son côté, le gouverneur de l'État de

Tabasco, Javier May Rodríguez, a souligné l'importance de ce type d'événements pour jeter des ponts de communication et de rapprochement entre les peuples mexicain et marocain, et pour mettre en avant les similitudes culturelles entre les deux pays, appelant à valoriser ce patrimoine humain commun afin de renforcer les liens entre les deux nations.

Pour sa part, le président de la Chambre de l'artisanat de la région de Rabat-Salé-Kénitra, Abderrahim Zemzami, a affirmé que l'artisanat constitue un levier essentiel du dialogue interculturel, soulignant son rôle dans la consolidation d'une coopération culturelle durable entre le Maroc et le Mexique.

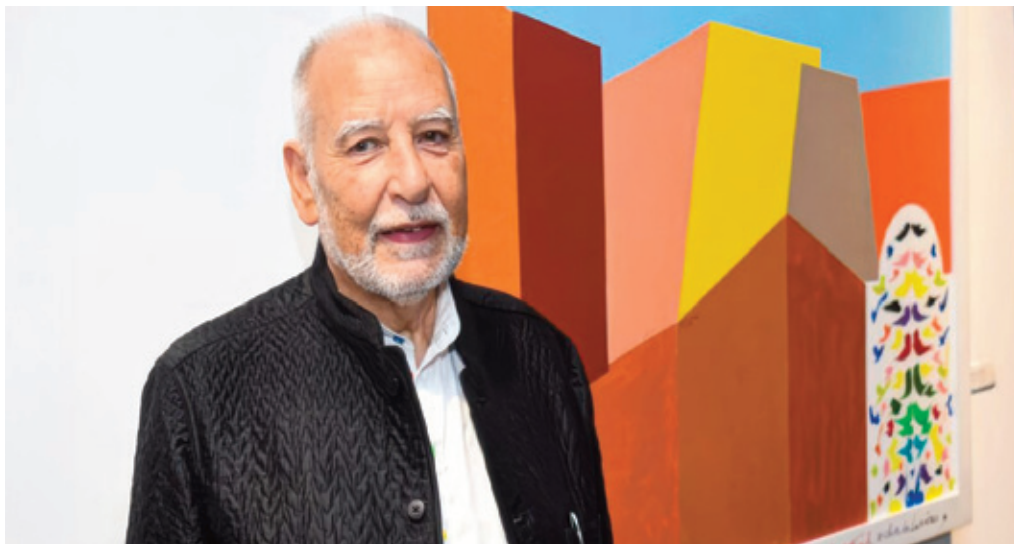
Pour M. Zemzami, cet événement offre l'occasion idoine de mettre en valeur la richesse du patrimoine culturel marocain et la créativité des artisans, qu'il a qualifiés de "véritables gardiens du savoir-faire trans-

mis de génération en génération et acteurs essentiels du développement économique et social".

La Semaine culturelle marocaine fera escale, lors de sa dernière étape, dans l'État de Sonora (nord-ouest), où le Maroc participera en tant qu'invité d'honneur au Festival Alonso Ortiz Tirado, l'un des principaux rendez-vous culturels et artistiques du Mexique, à travers l'organisation d'animations artistiques et culturelles mettant en avant la particularité de la culture marocaine dans les domaines de la musique, des arts culinaires, de l'artisanat et des costumes traditionnels.

La Semaine culturelle marocaine au Mexique est organisée jusqu'au 31 janvier par l'ambassade du Maroc à Mexico, en collaboration avec le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale et solidaire, et la Chambre de l'artisanat de la région de Rabat-Salé-Kénitra.

Vernissage de l'exposition "Au gré de la lumière" de l'artiste peintre Tahar Ben Jelloun



L'exposition "Au gré de la lumière" de l'écrivain et artiste peintre Tahar Ben Jelloun a été inaugurée mardi à la galerie L'Atelier 21 à Casablanca, en présence de professionnels et d'amateurs d'art et de culture.

L'exposition, qui se poursuit jusqu'au 7 mars prochain, réunit une série inédite de dix vitraux réalisés à partir des peintures de l'artiste, en collaboration avec le maître verrier Philippe Brissy, ainsi qu'un ensemble de toiles.

"Au gré de la lumière" est une exposition qui révèle une dimension inédite dans le travail de Tahar Ben Jelloun, où le geste pictural s'épanouit dans la transparence et l'éclat du vitrail, composant un langage lumineux où motifs flottants et couleurs dialoguent pour donner corps à une quête quasi-mystique du mystère de la lumière.

Dans une déclaration à la MAP, Tahar Ben Jelloun a évoqué la genèse de ce projet et sa collaboration avec le maître verrier Philippe Brissy. "C'est en visitant la petite église du village Le Thoureil, sur la Loire, dont j'ai dessiné les cartons pour des vitraux, que les responsables de l'Atelier 21 ont eu l'idée de profiter du talent merveilleux de Philippe Brissy, maître verrier installé à Saumur et faire de certaines de mes toiles des œuvres en vitrail".

Et de poursuivre : "Il m'a fallu une année de travail pour réaliser les dix vitraux exposés pour la première fois à l'Atelier 21. Quelque chose de magique est là. La lumière, captée par instinct, éclaire des espaces transparents où, en filigrane, l'enfance, avec son âme intacte, apparaît derrière les signes".

"Traduire la peinture de Tahar Ben Jelloun en vitrail a représenté un véritable défi artistique. Il a fallu respecter la spon-

tanéité du geste, la profondeur des couleurs et accepter que la lumière devienne un acteur essentiel de l'œuvre. Je suis très fier et ému pour cette collaboration", a expliqué Philippe Brissy, dans une déclaration similaire.

Pour Nadia Amor, directrice associée de la galerie L'Atelier 21, cette exposition constitue un moment fort de la programmation de la galerie. Elle permet au public marocain de découvrir, pour la première fois, le travail de Tahar Ben Jelloun autour du vitrail, à la croisée de la peinture, de la littérature et de la lumière.

Né en 1947 à Fès, Tahar Ben Jelloun vit entre Paris, Tanger, et Marrakech. Ses œuvres ont intégré de nombreuses collections privées et publiques dont celle de la Fondation Yannick et Ben Jakob (Espagne), du Musée San Salvatore In Lauro (Italie), de l'Institut du monde arabe (France) et de la Villa Harris, Musée de Tanger (Maroc).

Bouillon de culture

Marilyn Manson

Un juge de Los Angeles a autorisé la réouverture d'une plainte pour agression sexuelle contre le chanteur de rock Marilyn Manson, pourtant close en décembre pour cause de prescription.

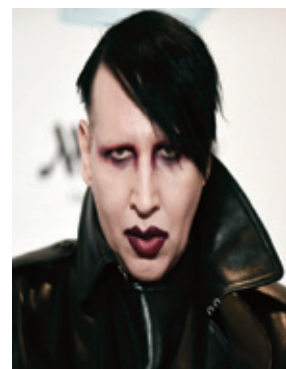
La plainte, déposée en mai 2021, avait été classée sans suite en décembre en raison de l'ancienneté des faits présumés. Mais la plaignante, Ashley Walters, a invoqué une nouvelle loi prévoyant un délai supplémentaire de deux ans pour examiner les affaires d'agression sexuelle prescrites.

Le juge Steve Cochran, qui avait prononcé le classement sans suite, est revenu sur cette décision lors d'une audience lundi. "Je pense que la loi réactive la plainte", a-t-il expliqué, cité par les médias américains.

Ashley Walters accuse Marilyn Manson de l'avoir agressée sexuellement et de l'avoir obligée à voyager avec de la drogue lorsqu'elle travaillait pour lui en 2010-2011.

Elle affirme également que le chanteur, de son vrai nom Brian Hugh Warner, s'est vanté devant elle de violer des femmes et qu'il lui aurait montré une vidéo dans laquelle il agresse sexuellement une fan mineure.

L'avocat de Marilyn Manson, Howard King, a assuré mardi que cette nouvelle plainte n'aboutirait pas.



Première édition du Forum national du zajal de Fès



La première édition du Forum national du zajal se tiendra les 30 et 31 janvier au Centre culturel Iklyle Fès, à l'initiative du Forum Jawahir Fès pour la poésie, le développement et le patrimoine, sous le thème "Le zajal et le patrimoine au cœur de la ville de Fès".

Organisé sur deux jours en partenariat avec le Centre culturel Iklyle Fès, ce rendez-vous culturel ambitionne de mettre en lumière la richesse, la diversité et les spécificités du patrimoine populaire marocain, à travers des rencontres intellectuelles et des activités artistiques consacrées au zajal, poésie déclamée en darija, et aux expressions du patrimoine immatériel.

Dans ce cadre, une rencontre intellectuelle réunira, le 30 janvier, des chercheurs en patrimoine autour de la thématique de la diversité et de la pluralité du legs populaire marocain, indique un communiqué des organisateurs.

Cette rencontre sera également ponctuée

par plusieurs exposés s'inscrivant dans le même axe, mettant en lumière les différentes facettes du patrimoine populaire marocain et leur inscription dans la création poétique du zajal.

Parallèlement à cette rencontre intellectuelle, le programme prévoit une séquence artistique à travers une prestation musicale, en résonance avec les thématiques culturelles et patrimoniales abordées lors du forum, précise la même source.

Le programme se poursuivra le 31 janvier, avec l'organisation de plusieurs activités culturelles, notamment une séance dédiée à la présentation et à la signature de recueils de zajal par les poètes Ghizlane Charfi et Abdelouahed El Harrouchi.

Cette rencontre réunira des zjalistes issus de différentes villes du Royaume, offrant un espace d'échange et de partage autour de la poésie populaire et de ses expressions contemporaines.

Livre

- Mais non, ce n'est pas assez : qu'on remplisse ma coupe d'épices dévorantes, qu'on y verse le poivre qui altère, le gingembre qui ronge les entailles, la cannelle qui précipite la circulation du sang. Allons, page effronté, prépare-moi ce mélange détestable pour qu'il me brûle la langue et m'exalte le cerveau. J'en boirai, dût-on me tenir de force pour me le faire avaler ; car je veux devenir fou et me sentir jeune, ne fût-ce qu'une heure, et mourir après. Vous verrez, Tremmor, comme je suis beau dans l'ivresse, comme la divine poésie descend en moi, comme le feu du ciel embrase ma pensée alors que le feu de la fièvre circule dans mes veines. Allons, le vase fumant est sur la table. À vous tous, débiles buveurs, pâles débauchés je porte ce défi ! Vous m'avez raillé, voyons maintenant lequel de vous osera me tenir tête.

- Qui donc nous délivrera de ce fanfaron sans moustache ? dit Antonio à Zamarelli. N'avons-nous point assez supporté l'insolence de ses manières ?

- Laissez-le faire, répondit Zamarelli ; il travaille lui-même à nous débarrasser bientôt de sa personne. »

Un instant après avoir avalé le vin épicé, Sténio fut saisi d'atroces douleurs : des marbrures d'un rouge ardent se dessinèrent sur sa peau flétrie. La sueur coula de son front, et ses yeux prirent un éclat presque féroce.

« Tu souffres, Sténio ? lui cria Marino avec l'expression du triomphe.

- Non, répondit Sténio.

- En ce cas, chante-nous quelques-unes de tes rimes avinées.

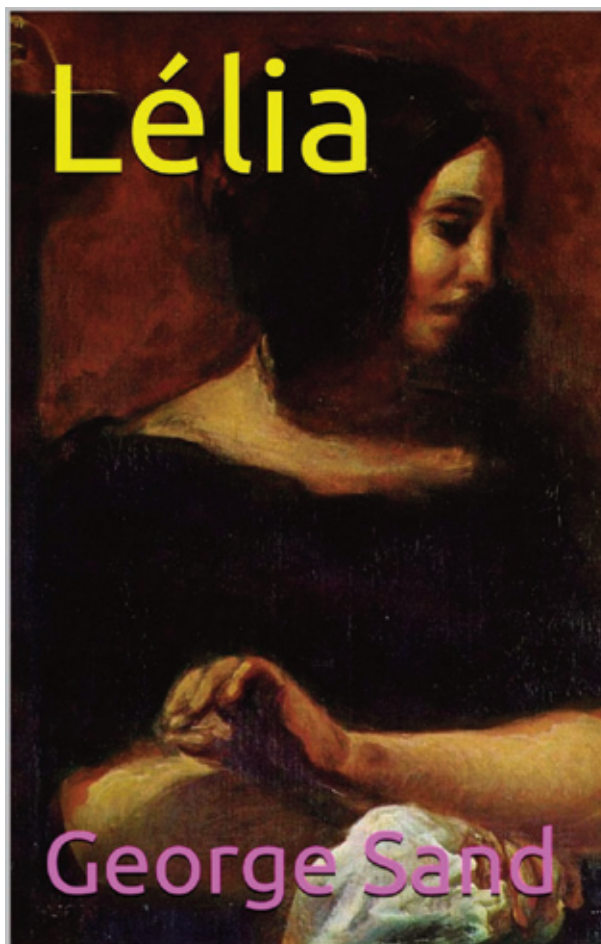
- Sténio, vous ne pouvez pas chanter, dit Pulchérie, n'essayez pas.

- Je chanterai, dit Sténio. Aie donc perdu la voix ? Ne suis-je plus celui que vous applaudissiez avec enthousiasme et dont les accents vous jetaient dans une ivresse plus douce que celle du vin ?

- Il est vrai, dirent les buveurs. Chante, Sténio, chante ! »

Et ils se serrèrent autour de la table ; car nul d'entre eux ne pouvait contester à Sténio le don de l'inspiration, et tous se sentaient entraînés et dominés par lui lorsqu'il retrouvait une lueur de poésie au sein de l'énerverment où l'avait jeté le désordre.

Il chanta ainsi d'une voix altérée, mais vibrante et accentuée :



Que le chypre embrasé circule dans mes veines !

Effaçons de mon cœur les espérances vaines,

Et jusqu'au souvenir

Des jours évanouis, dont l'importune image

Comme au fond d'un lac pur un ténébreux nuage

Troublerait l'avenir.

Oublions ! oublions ! La suprême sagesse

Est d'ignorer les jours éparpillés par l'ivresse,

Et de ne pas savoir

Si la veille était sobre, ou si de nos années

Les plus belles déjà disparaissent, fanées

Avant l'heure du soir.

- Ta voix s'affaiblit, Sténio, s'écria Marino du bout de la table. Tu sembles chercher tes vers et les tirer avec effort du fond de ton cerveau. Je me souviens du temps où tu improvisais douze strophes sans nous faire languir. Mais tu baisses, Sténio. Ta maîtresse et ta muse sont également lasses de toi. »

Sténio ne lui répondit que par un regard de mépris ; puis, frappant sur la table, il reprit d'une voix plus assurée :

Qu'on m'apporte un flacon, que ma coupe remplie

Déborde, et que ma lèvre, en plongeant dans la lie

De ce flot radieux,

S'altère, se dessèche et redemande encore

Une chaleur nouvelle à ce vin qui dévore,

Et qui m'égale aux Dieux.

Sur mes yeux éblouis qu'un voile épais descende !

Que ce flambeau confus pâlis- se ! et que j'entende,

Au milieu de la nuit,

Le choc retentissant de nos coups heurtés,

Comme sur l'Océan les vagues agitées

Par le vent qui s'enfuit !

Si mon regard se lève au milieu de l'orgie,

Si ma lèvre tremblante et d'écume rougie

Va cherchant un baiser,

Que mes désirs ardents sur les épaules nues

De ces femmes d'amour, pour mes plaisirs venues,

Ne puissent s'apaiser.

« Sténio, tu pâlis ! s'écria Marino : c'est assez chanter, ou tu rendras le dernier soupir à la dernière strophe.

- Cesse de m'interrompre, s'écria Sténio avec colère, ou je t'enfonce ton verre dans la gorge. »

Puis il essuya la sueur qui coulait de son front, et d'une voix mâle et pleine, qui contrastait avec ses traits exténués et la pâleur bleuâtre qui se répandait sur son visage enflammé, il reprit en se levant :

Ou si Dieu me refuse une mort fortunée,

De gloire et de bonheur à la fois couronnée ;

Si je sens mes désirs,

D'une rage impuissante immortelle agonie,

Comme un pâle reflet d'une flamme ternie,

Survivre à mes plaisirs ;

De mon maître jaloux insultant le caprice,

Que ce vin généreux abrège le supplice

Du corps qui s'engourdit ;

Dans un baiser d'adieu que nos lèvres s'éteignent,

Qu'en un sommeil glacé tous mes désirs s'éteignent,

Et que Dieu soit maudit !

En achevant cette phrase, Sténio devint livide, sa main chancela et laissa tomber la coupe qu'il portait à ses lèvres. Il essaya de jeter un regard de triomphe sur ses compagnons étonnés de son courage et ravis des mâles accords qu'il avait su tirer encore de sa poitrine épuisée. Mais le corps ne put résister à ce combat forcené avec la volonté. Il s'affaissa, et Sténio, saisi d'une prostration nouvelle, tomba par terre sans connaissance ; sa tête frappa contre la chaise de Pulchérie, dont la robe fut rougie de son sang. Aux cris de la Zinzolina, les autres courtisanes accoururent. En les voyant revenir éblouissantes de parure et de beauté, personne ne songea plus à Sténio. Pulchérie, aidée de son page et de Tremmor, transporta Sténio sous les ombrages du jardin, près d'une fontaine qui jaillissait dans le plus beau marbre de Carrare.

« Laissez-moi seul avec lui, dit Tremmor à la courtisane ; c'est à moi qu'il appartient désormais. »

La Zinzolina, bonne et insouciant créature, déposa un baiser sur les lèvres froides de Sténio, le recommanda à Dieu et à Tremmor, soupira profondément en s'éloignant, et retourna au banquet, où la joie régnait désormais plus vive et plus bruyante.

« Une autre fois, dit Marino à la Zinzolina en lui rendant sa coupe, tu ne prêteras plus, j'espère, cette belle coupe à ton ivrogne de Sténio. C'est un ouvrage de Cellini : elle a failli être gâtée dans sa chute. »

(A suivre)

Horizons

La superintelligence ne résoudra pas le problème du changement climatique

Une sorte de ferveur religieuse, centrée non plus sur l'Évangile mais sur les unités de traitement graphique, se propage actuellement dans la Silicon Valley. Les valorisations vertigineuses de startups d'IA qui pourraient ne jamais se révéler rentables, ainsi que des investissements capitalistiques considérables alimentent le débat sur la question de savoir si cette euphorie constitue une bulle. Les sceptiques y voient une folie financière, tandis que les évangélistes de l'IA annoncent la naissance d'une divinité numérique. Pour les plus croyants, aucun prix – que ce soit en dollars ou en carbone – n'est trop élevé pour l'arrivée d'une «superintelligence» capable de résoudre tous les problèmes de l'humanité.

Accordons aux optimistes leur miracle. Supposons qu'en 2035 (à peu près au moment où le réchauffement climatique devrait dépasser la limite de 1,5°C fixée par l'accord de Paris sur le climat en 2015), à l'issue de 15.000 milliards \$ d'investissements et après une consommation massive d'énergie, nous créons un «esprit» a priori capable de résoudre n'importe quel problème. La première conversation entre le créateur et sa création pourrait se dérouler ainsi :

Etre humain : «Bonjour, superintelligence. Nous avons sacrifié notre capital et notre réseau énergétique pour te créer. Donne-nous s'il te plaît une feuille de route pour que l'humanité puisse vivre une existence plus longue et plus prospère».

Oracle : «La première étape doit consister à décarboner immédiatement l'économie mondiale. Si vous poursuivez sur votre trajectoire actuelle, la planète se réchauffera de 3°C ou plus, et atteindra des températures jamais vues depuis trois millions d'années. Au stade actuel, vous avez provoqué plusieurs «points de basculement» irréversibles dans la calotte glaciaire de l'Antarctique occidental et la forêt amazonienne, qui aboutiront à l'effondrement de ces systèmes vitaux. Cela signifie que le niveau mondial des océans augmentera d'environ trois mètres, et que l'un des plus grands puits de carbone au monde deviendra une source de carbone.

D'ici la fin de ce siècle, comme vous le saviez déjà en 2024, la chaleur et la pollution atmosphérique induites par le climat pourraient causer jusqu'à 30 millions de décès par an. Vous êtes en train de pro-



voquer la disparition définitive et massive de votre propre espèce».

Etre humain : «C'est pour éviter cela que nous t'avons créée. Comment pouvons-nous nous décarboner ?»

Oracle : «Vous disposez d'une feuille de route depuis le début des années 2020. La stabilisation de la planète nécessite plus de 6.000 milliards \$ d'investissements mondiaux annuels dans l'action climatique. Je ne fais que relire vos propres recherches, en m'exprimant d'une voix qui vous a coûté 15.000 milliards \$».

Etre humain : «Explique-nous alors par quoi commencer.»

Oracle : «C'est beaucoup plus difficile aujourd'hui qu'à l'époque, et cela pour trois raisons. Premièrement, vous avez massivement augmenté la production de combustibles fossiles pour alimenter les centres de données nécessaires à ma création, ce qui a représenté 20% de la croissance de la demande en électricité ces dernières années. Cette décision a accéléré le réchauffement que vous souhaitez aujourd'hui que je corrige, ce qui alourdit considérablement la facture de votre décarbonation.

Deuxièmement, pour financer ma création, vous avez eu recours à des financements inventifs semblables à ceux qui avaient précédé la crise financière mondiale de 2008, ainsi qu'à divers instruments spécifiques pour retirer de vos bilans plusieurs centaines de milliards de dollars de passif lié à l'IA, masquant ainsi l'ampleur réelle de votre dette. Vous avez mis en place un modèle de financement circulaire, dans lequel les entreprises investissent et s'approvisionnent les unes auprès des autres, créant ainsi une dynamique instable, qui

dépend de l'émission de nouvelles dettes, et qui présuppose une hausse constante du cours des actions des émetteurs. En titrisant de fait votre survie dans le but de me créer, vous avez sacrifié votre souplesse financière future.

Enfin, vous avez attendu 2035 pour agir. Alors que vous auriez dû œuvrer pour l'atténuation du changement climatique, vous voici désormais confrontés au défi consistant à gérer une planète déjà altérée, pendant que le système financier mondial croule sous le poids de milliers de milliards de biens perdus, qui ne peuvent plus être assurés – un problème qui ne date pas d'hier».

Cette conversation imaginaire met en lumière l'absurdité de notre situation actuelle. Les géants de la technologie et leurs partisans fanatiques à la tête de l'État considèrent le changement climatique comme un problème d'information (ou comme une imposture), alors qu'il s'agit d'un problème de volonté. En se précipitant pour créer une machine qui nous expliquera ce que nous savons déjà sur la manière de lutter contre la crise, ils ne font en réalité que l'aggraver.

La promesse des Big Tech selon laquelle la superintelligence constituera une solution technologique miracle ignore les lois de la physique. A mesure que les États-Unis retardent année après année la mise en œuvre de mesures politiques systémiques, le point de non-retour mathématique se rapproche. Lorsque l'humanité aura épuisé le budget carbone restant, le monde franchira des points de basculement critiques, et les changements qui impacteront les systèmes essentiels à la vie se renforceront mutuellement. Le pro-

blème deviendra celui d'un train fou, alimenté par les lois de la thermodynamique, que la superintelligence ne pourra pas «résoudre», même si elle nous permet de maîtriser la fusion nucléaire ou les supraconducteurs à température ambiante.

Plutôt que de placer tous leurs espoirs dans la promesse d'une superintelligence créée dans la Silicon Valley, les États-Unis devraient s'inspirer des pays qui n'attendent pas de miracle. Cela signifie premièrement mettre en place une taxe carbone à large assiette, afin d'internaliser le coût social du carbone, et réorienter les recettes vers des dividendes liés aux énergies propres, comme le fait Singapour. La Chine a également étendu récemment son système national d'échange de quotas d'émission aux secteurs à forte intensité de carbone que constituent l'acier, le ciment et l'aluminium.

Deuxièmement, les États-Unis doivent s'engager dans une modernisation à grande échelle de leur réseau électrique. La Chine, qui bâtit deux fois plus de capacités solaires et éoliennes que tous les autres pays réunis, a développé le plus grand réseau mondial de lignes de transmission à très haute tension, une autoroute énergétique qui achemine de l'électricité propre depuis les provinces rurales de l'ouest jusqu'aux villes côtières à forte demande. De même, l'Uruguay a construit un réseau électrique qui fonctionne presque entièrement à partir d'énergies renouvelables.

L'état de sclérose de la politique américaine rendra évidemment difficile la mise en œuvre d'une refonte du réseau électrique à hauteur de milliers de milliards de dollars, ou l'élaboration d'un consensus avec d'autres pays concernant une taxe carbone. Il n'en demeure pas moins que si les États-Unis continuent de traiter la modernisation énergétique comme une question partisane, alors que le reste du monde la considère comme essentielle sur le plan économique, les Américains se retrouveront dans une situation très difficile. Créer l'IA la plus sophistiquée au monde n'aura guère de sens si l'économie américaine n'est plus compétitive ou, pire encore, si la planète a été irrémédiablement bouleversée.

Par Alex Friedman

Ancien directeur financier de la Fondation Bill & Melinda Gates et cofondateur et PDG de Novata

N° 385/PA

Société «MAROPOLE»
SARL

Constitution
Aux termes d'un acte S.S.P à Taourirt en date du 20/12/2025, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: «MAROPOLE» SARL.
Objet: Gardiennage et Sécurité, Multiservices; Travaux Divers ou Construction.
Siège Social: Garage N°2 Rue Mbarek El Bakay N°69 Hay Houria Taourirt.
Durée: 99 ans.
Capital Social: Un Million de Dirhams (1.000.000,00 dhs).
Associés: Mr Mohammed TIZINI 500000 parts; Mr Faysel EL MIRI 500000 parts.
Gérance: Mr Mohammed TIZINI CIN N° FB100954. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère Instance de Taourirt le 13/01/2026 sous le N°1214, RC N°2233.
N° 339/PA

Société COMPTOIR ORIENTAL LES SERVICES REUNIS S.A.R.L.
Au capital de: 1.000.000 Dhs
Siège social: N° 11 Bd Zerkouni, Oujda.
RC Oujda N° 14063-IF N° 5300594-ICE N° 001540566000064.

Aux termes d'un acte authentique, Mme BENJELOUN TOUIMI Atika a cédé (100 parts) au profit de Mr BENJELLOUN

TOUIMI Driss. Est-ce de la manière suivante: (100 parts sociales à 100 dhs au profit de Mr BENJELOUN TOUIMI Driss). En conséquence les articles 6 et 7 du statut de la société se trouvent désormais modifiés.
Aux termes d'un procès-verbal de l'A.G.E de la société COMPTOIR ORIENTAL LES SERVICES REUNIS en date du 10 Novembre 2025, enregistré à Oujda le 28 Novembre 2025, il a été constaté et approuvé la cession des parts sociales suscitée.
L'assemblée générale extraordinaire a décidé la refonte du statut de la Société COMPTOIR ORIENTAL LES SERVICES REUNIS SARL. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Commerce d'Oujda en date du 13 Janvier 2026.
N° 387/PA

MODIFICATION
I/- suivant au PV de l'AGE en date du 13/11/2025 de la société H&C SARLAU, il a été décidé:
- Dissolution anticipée suite à une cessation totale de l'activité.
II/- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de COMMERCE de CASABLANCA. le 12/01/2026 sous le numéro 1007156.
N° 388/PA

LOVE SKIN
PARAPHARMACIE
SARL
Société à responsabilité limitée

Au capital de 100.000,00 Dirhams
Siege social: MAGASIN RDC IMM N°5 ANGLE RUE TABARI ET RUE JOUNAID MAARIF CASABLANCA R.C.: 575111
AVIS DE MODIFICATION
Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 15/12/2025 à CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit
Les associés ont décidé de liquider la société.
Le liquidateur Mme OUMAIMA NTHELA a fait un exposé sur la situation comptable et financière de la société et explique la manière dont les comptes de l'actif et du passif ont été soldés par un SOLDE NUL.
L'assemblée après discussion a approuvé la liquidation et donne quitus plein au liquidateur.
Dépôt légal: au greffe du tribunal de commerce de CASABLANCA le 27/01/2026 sous le numéro 1009342
N° 389/PA

« DG CAR »
SOCIÉTÉ
A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
CAPITAL SOCIAL : 500.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL : HAY AL WAHDA N° 330 MOHAMMEDIA
Constitution d'une SARL
Aux termes d'un acte s.s.p en date à Mohammedia le 16/07/2025, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : « DG CAR » SARL
OBJET SOCIAL : La société a pour objet :
- Location de voitures sans chauffeur.
SIEGE SOCIAL : HAY AL WAHDA N°330 - MOHAMMEDIA.
CAPITAL SOCIAL : le capital est fixé à 500.000,00 DHS divisé en 5000 parts sociales de 100,00 DHS chacune. Ce capital est ainsi réparti comme suit :
- Mme. Douae CHAHBL.... 250.000,00 DHS
- Mme. Ghita CHAHBL.... 250.000,00 DHS
Total : 500.000,00 DHS
DURÉE SOCIALE : 99 années.
GERANCE : la société sera gérée par Mme. Afaf ISMIR, de nationalité marocaine, née le 15/03/1998 à CASABLANCA, titulaire de la CNI N° BL148178 et demeurant à BINE LEMDOUNE RUE 22 N°55 - CASABLANCA, pour une durée illimitée. Le dépôt légal a été déposé au tribunal de 1ère instance de Mohammedia le 26/01/2026 sous N° : 148, RC N° : 39159.
N° 390/PA

« NADOR DES COMPTES SARL »
CONSTITUTION
I/ Aux termes d'un ASSP en date du 07/01/2026 à NADOR, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L D'A.U. Dont les caractéristiques sont :
DENOMINATION : « GLAM CARS » SARL D'A.U
OBJET SOCIAL : 1- LO-

CATION DE VEHICULES AUTOMOBILES SANS CHAUFFEUR
SIEGE SOCIAL : BOULEVARD MOHAMED ABDOU N° 11, NADOR DUREE : 99 ANS.
CAPITAL : Fixé à 500.000,00 dhs :
- MR. OUAROUD JALAL.... 5000 parts
GERANCE : Confiée à MR. OUAROUD JALAL EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 décembre.
BENEFICES : 5 % à la réserve légale, le solde est suivant décision de L'AG soit distribué soit reporté soit mis en réserve.
II/ Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de première instance de Nador, Le 12/01/2026 N° 11804 et Registre de Commerce N° 30693.
POUR AVIS, EXTRAIT ET MENTION
N° 391/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DEL'INTERIEUR
REGION DE L'ORIENTAL
PROVINCE DE NADOR
CERCLE DE GUELAIA
CAIDAT IAAZZANENE
COMMUNE
D'IAZZANENE
Avis d'Appel d'Offres Ouvert National Simplifié N°:
02/2026/C.IAAZ/Nador
Le: 09/02/2026 à 11h00', il sera procédé, dans les bureaux du Président de la Commune d'Iaazzanene, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert National Simplifié sur Offres de Prix N° :

02/2026/C.IAAZ/Nador.
Pour :
«ACQUISITION D'UN-CAMION à BENNET ASSEUSE
POUR COLLECTE D'ORDURES AU PROFIT DE : COMMUNED'IAAZZANENE PROVINCE DE NADOR- REGION DE L'ORIENTAL »
• Le dossier de l'appel d'offres doit être télé-chargé à partir du portail des marchés public accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
• L'estimation des couts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de : Six cent mille Dirhams. (600 000,00Dhs.) TTC.
• Le Cautionnement Provisoire est fixé à la somme de: Dix Mille Dirhams.(10.000,00Dhs)
• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 30 à 34 du Décret N°:2-22-431 du 15 Chaaban 1444 (8 Mars 2023) relatif aux Marchés Publics.
• Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le Portail des Marchés Publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
• Les Pièces Justificatives à fournir sont celles prévues par: Article N°:05 du Règlement de Consultation.
N° 392/PA

ALBAHRI I REVOIRB
ALBAHRI I REVOIRB ALBAHRI I REVOIRB
ALBAHRI I REVOIRB ALBAHRI I REVOIRB
ALBAHRI I REVOIRB ALBAHRI I REVOIRB
ALBAHRI I REVOIRB ALBAHRI I REVOIRB



الأكاديمية الوطنية للتعليم والتكوين
وزارة التربية الوطنية والتعليم العالي
والتدريب المهني والتكوين
مجلس إدارة التكوينات

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS NATIONAUX SIMPLIFIES

Il sera procédé à la salle des réunions, au siège de l'Académie Régionale d'Education et de Formation Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres nationaux sur offres de prix simplifiés pour :

AOO N°	Objet	Montant de la caution provisoire (DHS)	Date d'ouverture des plis	Estimation En DHS TTC
04/2026/AREF-DT	PRESTATION DE RESTAURATION DESTINEE AUX PARTICIPANTS RENCONTRES ET REUNIONS ORGANISEES PAR L'AREF DRAA-TAFILALET.	13 000,00- Treize mille dirhams	11/02/2026 À 10h00	(696 300,00 DHS TTC). Six Cent Quatre-Vingt Seize Mille Trois Cent Dirhams Zéro Centime
05/2026/AREF-DT	PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES PARTICIPANTS AUX SESSIONS DE FORMATION ORGANISEES PAR L'AREF DRAA-TAFILALET.	19 000,00- dix-neuf mille dirhams	11/02/2026 À 11h00	963 600,00- Neuf Cent Soixante Trois Mille Six Cent Dirhams Zéro Centime.

Les dossiers d'appel d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 393/PA

Ministère de l'Éducation Nationale,
du Prélucolaire et des Sports



Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région Rabat Sale Kénitra
Direction Provinciale de Kénitra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS NATIONAL SEANCE PUBLIQUE

Le Lundi 23 Février 2026, à partir de 10h00 du matin il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale du préscolaire et du sport de Kénitra, sis à rue Abdelaziz Boutalib Mimosa -Kénitra-, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix suivant :

N° de l'appel d'offres	Objet	Estimation en DHS TTC	Heure d'ouverture des plis
01/DPK/2026	Etudes Techniques Et Suivi des Travaux de réhabilitation et d'aménagement de DEUX (02) Lycées collégiaux pionniers : Lycée collégial OUED EDDAHAB à la commune de KENITRA ; et lycée collégial SALAH EDDINE EL AYOUBI à la commune de SOUK LARBAA DU GHARB. Province de Kénitra .En lot unique.	60 000 ,00 dhs TTC (Soixante mille dirhams TTC).	10h00 (Dix heure du matin)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°:05 du règlement de consultation.

N° 394/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION
DE LA REGION CASA-
BLANCA-SETTAT
Direction provinciale
d'El Jadida
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
OUVERTE N°
03J/CA/INV/2026

Le 25/02/2026, à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale du MENPS, AREF Casablanca-Settat d'El Jadida, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale ouverte pour : LES ETUDES ARCHITECTURALES ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE AL AMAL A LA COMMUNE TERRITORIALE MOULAY ABDELAH. PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marches-publics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 8 300 000,00 DH H.T (Huit Million Trois Cent Mille Dirhams Hors Taxes). Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
• Soit déposer leurs plis contre récépissé à la Direction Provinciale du MENPS, AREF Casablanca-Settat d'El Jadida sis à 01 rue Victor Hugo.
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau du maître d'ouvrage.

• Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale ouverte groupée au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale ouverte simplifiée. Une visite des lieux sera organisée par le maître d'ouvrage à l'intention des concurrents le 12/02/2026 à 14h

N° 396/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS

ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION
NET DE FORMATION
DE LA REGION CASA-
BLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA
Avis d'appel d'offres
ouvert sur offres de prix
N° : 15J/INV/2026 du
25/02/2026 à 11h,

il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°: 15J/INV/2026 du 25/02/2026 pour LES ETUDES TECHNIQUES ET LE SUIVI TOUTS CORPS D'ETAT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE AL AMAL A LA COMMUNE TERRITORIALE MOULAY ABDELAH. PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marches-publics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 120 000,00 DHS TTC (Cent Vingt Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 000,00 DHS (Deux Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marches-publics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 397/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION
NET DE FORMATION
DE LA REGION CASA-
BLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA
Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix
N°: 16J/INV/2026 du
25/02/2026 à 12h,

il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°: 16J/INV/2026 pour LE CONTROLE

TECHNIQUE ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE AL AMAL A LA COMMUNE TERRITORIALE MOULAY ABDELAH. PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marches-publics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 80 000,00 DHS TTC (Quatre Vingt Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1 500,00 DHS (Mille Cinq Cent Dirhams). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marches-publics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 398/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE

DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS

ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION
NET DE FORMATION
DE LA REGION CASA-
BLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA
Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix
N°: 17J/INV/2026 du
25/02/2026 à 13h,

il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°: 17J/INV/2026 pour ÉTUDE GEOTECHNIQUE DES SOLS DE FONDATION, RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES, CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE AL AMAL A LA COMMUNE TERRITORIALE MOULAY ABDELAH. PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marches-publics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée

à la somme de : 90 000,00 DHS TTC (Quatre Vingt Dix Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1 500,00 DHS (Mille Cinq Cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marches-publics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 399/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE FAHS-
ANJRA
CERCLE FAHS
COMMUNE AL BAH-
RAOYINE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL
N° : 01/2026/CB
SEANCE PUBLIQUE

Le Lundi 23 Février 2026 à 11h00min, il sera procédé dans le bureau de monsieur le président sis au centre de la commune Al Bahraoyine à l'ouverture des plis relatifs à l'appel

d'offres ouvert national sur offres de prix N°01/2026/CB relatif aux travaux de construction d'une piste de 780 mètres de longueur et 5 mètres de largeur au sein du douar bni mjemel, commune al bahraoyine.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessibles à l'adresse : www.marches-publics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 136 400,00 dhs toutes taxes comprises (Un million cent trente-six mille quatre cents dirhams T.T.C.).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 16 000,00 DHS (seize mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux Dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marches-publics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 400/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
COMMUNE DE KHENIFRA

SERVICE DES MARCHES

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE KHENIFRA

ANNEE BUDGETAIRE : 2026, 2027 et 2028

Le programme prévisionnel de fonctionnement des marchés que le maître d'ouvrage de la Commune de Khenifra envisage de lancer pour l'année budgétaire 2026, 2027 et 2028 est le suivant :

Type de fournitures	Objet des fournitures	Quantitatif	Lieu de livraison	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la P et M entreprise
Matériaux de construction	Achat de ciment, trottoirs et carreaux	---	«	«	Mois de Mars	«	20 % de la somme globale des montants des marchés
Matériaux de construction	Achat de peinture	---	«	«	Mois de Mars	«	
Matériaux de construction	Achat de bitume	---	«	«	Mois de Mars	«	
Activités culturelles	Entretien et réparation courants de cimetières	---	«	«	Mois de Mars	«	«
Urbanisme, habitat et protection de l'environnement	Achat d'arbres et plantes	---	«	«	Mois de Mars	«	
Urbanisme, habitat et protection de l'environnement	Achat de petit matériel de signalisation	---	«	«	Mois d'Avril	«	
Maintenance et conservation du patrimoine	Entretien courant d'espace verts, jardins et forêts	---	«	«	Mois d'Avril	«	«
Maintenance et conservation du patrimoine	Entretien de plages et piscines	---	«	«	Mois d'Avril	«	
Maintenance et conservation du patrimoine	Entretien d'installations d'eau publique	---	«	«	Mois d'Avril	«	
Maintenance et conservation du patrimoine	Entretien d'installation d'éclairage public	---	«	«	Mois d'Avril	«	«
Eclairage public	Achat de matériel d'entretien d'éclairage public	---	«	«	Mois de Février	«	

N° 395/PA

SOCIÉTÉ «SOLAIRE ELEC NOOR» SARL-AU CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Suite à un acte sous-seing privé en date du 10/01/2026 le propriétaire de la SOCIÉTÉ «SOLAIRE ELEC NOOR», a décidé la constitution d'une société ayant les critères suivants :

- DENOMINATION : SOCIÉTÉ «SOLAIRE ELEC NOOR» SARL-AU
- OBJET : Marchand de droguerie en détail et marchand des énergies renouvelables. Et plus généralement toutes les opérations qui se rattachent aux objets précités.
- SIEGE SOCIAL : BLOC 28 BATIMENT 4 NAKHIL 6 AZROU
- CAPITAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 PARTS SOCIALES de 100,00 DHS chacune, toutes entièrement souscrites, libérées et réparties comme suit :
- Mr LOUDIYI HATIM: 1 000 PARTS
- DUREE : 99 années.
- GERANCE : Mr LOUDIYI HATIM est le gérant de ladite société pour une durée illimitée.
- ANNEE SOCIALE : commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal a été effectué le 22/01/2026 au tribunal de première instance d'AZROU sous le n° 4, et immatriculée au registre de commerce sous le n° :2485.

Pour extrait et mention
N° 401/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE

DE L'INTERIEUR PROVINCE DE REHAMNA COMMUNE DE BENGUERIR N°.....

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N° 07/2026/CBG

Appel d'offres est réservé à la très petite, à la petite et moyenne entreprise, à la coopérative, à l'union de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

- Le 10/02/2026 à 12 H, il sera procédé, dans les bureaux de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix pour :

- RELIEURE DES REGISTRES DIVERS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BENGUERIR

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marches-publics.gov.ma

- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de quarante-six mille cinq cent soixante dirhams (46560,00 dhs) TTC.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de neuf cent dhs (900 DHS).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes à l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des pro-

cédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics et aux dispositions des articles 28,30,31,32,33,34, 37et148 du Décret N° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023 aux marchés publics).

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°09 du règlement de consultation.

N° 402/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS AREF de Casablanca - Settat

Direction Provinciale El Fida Mers Sultan Service des Affaires Administratives et Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine

Avis d'appel d'offres Ouvert international simplifié N° 02/E/26

Le 09 février 2026 à 10 Heures, il sera procédé, dans le siège de l'A.R.E.F de la Région de Casablanca Settat sise à l'Angle du Bd Ibn Sina et Bd Sidi Abderrahmane BP 12365 - Hay Hassani - Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts international sur offres des prix pour l'Externalisation de la Gestion du service de restaura-

tion au profit de l'internat du Lycée Collégial Al Andalou, L'estimation du Maître d'ouvrage en Dirhams Toutes Taxes Comprises (TTC) :

- L'estimation minimale : 155 100,00 Dirhams TTC (cent quarante cinq mille cent Dirhams TTC)

- L'estimation maximale : 276 804,00 Dirhams TTC (deux cent soixante-seize mille huit cent quatre dirhams TTC).

Le montant de la caution provisoire est de : 5500,00 Dirhams (cinq mille cinq cent Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics et l'article 12 de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté n° 1692-23 du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règle-

ment de Consultation.

N° 403/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Du préscolaire et des sports

ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE CASABLANCA SETTAT DIRECTION PROVINCIALE AIN SEBAA HAY MOHAMMADI

AVIS D'Appel d'offres Ouvert international à Majoration

N°03/EXP/2026 (Séance publique)

Le 23 Février 2026 à 12 heures, il sera procédé dans la Salle de Réunion au siège de la direction provinciale Ain Sebaa Hay Mohammadi sise à Angle Emile Zola et rue l'Aïne à Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert international à Majoration : Le Gardiennage et la Surveillance des bâtiments du siège de la direction provinciale AIN SEBAA HAY MOHAMMADI, du Centre provincial d'orientation scolaire et professionnel, du Centre de créativité artistique et littéraire, du centre provincial des formations, Siège du centre deuxième chance nouvelle génération et centre des ressources du préscolaire IBN HANBAL et des établissements scolaires d'enseignement primaire dépendant de la direction provinciale AIN SEBAA HAY MOHAMMADI, relevant de l'Académie Régionale d'Éducation et de

Formation de la région CASABLANCA - SETTAT. Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 100 000,00 DH (Cent mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établies par la direction provinciale ain sebaa hay mohammadi relevant de l'AREF de la Région CASABLANCA - SETTAT est fixée comme suit : 5 856 024,96 (CINQ MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-SIX MILLE VINGT-QUATRE DIRHAMS ET 96 Centimes T.T.C.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret no 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics et à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 404/PA

Sur vos petits écrans



07H00 : Hymne National + Coran
07H05 : Météo
07H10 : Documentaire amazigh
07H40 : Amouddou
08H35 : Ichaa Mamlaka
09H30 : Biya wla Bik
10H30 : Le Journal de la CAN
11H00 : Oussrati
12H00 : MATIN CAN
12H30 : Bnat Si Taher
12H50 : Capsule CAN
13H00 : Journal Télévisé
13H20 : Météo
13H30 : azz lmdina
14H00 : Journal Télévisé
14H20 : Journal Télévisé
14H40 : Maa LFamila
15H50 : WARAA SITAR
16H25 : Jareb tchouf
18H00 : Capitaine Hajiba
18H15 : Capitaine Hajiba
18H30 : Journal Télévisé
18H50 : AL MADI

LA YAMOUT
19H25 : Bnat Si Taher
19H40 : laflouka
19H50 : Ach Hada
20H30 : Journal Télévisé
21H20 : Météo
21H30 : CAN Review
22H00 : CAFTAN KHADIJA
22H30 : Journal Télévisé
23H20 : Météo
23H50 : Journal Télévisé
00H10 : MATIN CAN
00H20 : AL MADI
LA YAMOUT
00H55 : Capitaine Hajiba
01H10 : Aazima
01H50 : Biya wla Bik
02H50 : Documentaire amazigh
03H20 : Documentaire amazigh
04H00 : Ichaa Mamlaka
05H00 : Amouddou
06H00 : Oussrati

05:50:00 RELIGIEUX
Coran avec lauréats mawahib tajwid al qor'an
06:00:00 MAGAZINE CH'HIWAT BLADI
06:30:00 MAGAZINE SABAHYAT 2M
07:20:00 MAGAZINE KIF AL HAL
08:00:00 MAGAZINE SAHATNA JMI3
08:30:00 MAGAZINE AL KHOBARAE
09:20:00 FEUILLETON BAB LBHAR
09:50:00 MAGAZINE CH'HIWA MA3A CHOUMI-CHA
10:00:00 FEUILLETON AL AMANA
10:45:00 MAGAZINE KIF AL HAL
11:00:00 MAGAZINE SABAHYAT 2M
12:00:00 SERIE AL BAHJA... TANI
12:35:00 NEWS BULLETIN METEO
12:45:00 NEWS AL AKH-BAR
13:25:00 FEUILLETON AL AMANA

14:15:00 MAGAZINE CAPSULE AHSANE PATISSIER CELEBRITY
14:20:00 NEWS JOURNAL AMAZIGH
14:30:00 MAGAZINE CAPSULES CHKOUN YIS-TATMAR FMACHROU3I
14:35:00 FEUILLETON BAB LBHAR
15:00:00 FEUILLETON WA YABQA AL AMAL
16:35:00 MAGAZINE SABAHYAT 2M
17:25:00 DESSIN ANIME MOUGHAMARAT BAM-BOU WA ALMA
17:40:00 DESSIN ANIME ABTAL AL BIHAR
17:50:00 MAGAZINE CH'HIWA MA3A CHOUMI-CHA
17:55:00 MAGAZINE POP UP
18:00:00 MAGAZINE CAPSULE AHSANE PATISSIER CELEBRITY
18:15:00 MAGAZINE CAPSULES CHKOUN YIS-TATMAR FMACHROU3I
18:20:00 FEUILLETON 3AILTI

19:00:00 FEUILLETON HADIK HYATI
20:00:00 NEWS INFO SOIR
20:25:00 NEWS BULLETIN METEO
20:30:00 NEWS ECO NEWS
20:45:00 NEWS AL MASSAIYA
21:15:00 NEWS ECO NEWS
21:20:00 NEWS BULLETIN METEO
21:25:00 MAGAZINE AHSANE PATISSIER
23:00:00 MAGAZINE AL MILAF
00:00:00 MAGAZINE NIDAE
00:20:00 FEUILLETON 3AILTI
01:05:00 FEUILLETON AL AMANA
01:55:00 MAGAZINE MA3A RAMDANI
02:50:00 MAGAZINE MAGAZINE
03:45:00 MAGAZINE AKHIR TAMANE
04:45:00 FEUILLETON HADIK HYATI



Sur les écrans casablancais

MEGARAMA

Regarde

Drame, Comédie, 01:31:00 TP
Réalisation : Emmanuel Poullain-Arnaud

Acteurs : Audrey Fleuret, Dany Boon, Nicolas Marié, Manon Villa, Ewan Bourdelles, Camille Solal, Amalia Blasco
Sortie : 17/09/2025
13h44-18h00-22h00

Sonate nocturne

01:52:00 -12
Réalisation : Abdelhamid Kellai
Acteurs : Malika El Omari, Nada Haddadi
Sortie : 10/09/2025
14h15-15h45-18h00-22h30

Casa guira

01:45:00 TP
Réalisation : Omar Lotfi
Acteurs : Omar Lotfi, Karima Guit
Sortie : 11/09/2025
13h45-16h00-18h05-20h15-22h30

Demon slayer: kimetsu no yaiba la forteresse infinie film 1

Réalisation : Haruo Sotozaki
Acteurs : Natsuki Hanae, Akari Kito, Hino Shimon, Yoshitsugu Matsuoka, Satoshi Hino, Akira Ishida, Katsuyuki Konishi, Kengo Kawanishi, Kana Hanazawa
Sortie : 17/09/2025
13h15-16h10-19h10-22h00

Le monde de wishy

Réalisation : Jens Møller
Acteurs : Owen De La Hoyde, Tori Johnson
Sortie : 19/08/2025. 14h00

Libre échange

Comédie, Drame, Romance, 01:44:00
Réalisation : Michael Angelo Covino
Acteurs : Dakota Johnson, Adria Arjona, Kyle Marvin, Michael Angelo Covino, Simon Webster
Sortie : 10/09/2025
13h30

Param sundari

Romance, 02:18:00 TP
Réalisation : Tushar Jalota
Acteurs : Janhvi Kapoor, Sidharth Malhotra, Sanjay Kapoor
Sortie : 09/09/2025
16h01-18h45

Downton abbey iii : le grand final

Réalisation : Simon Curtis
Acteurs : Hugh Bonneville, Laura Carmichael, Phyllis Logan, Robert James-Collier, Jim Carter
Sortie : 10/09/2025
Drame, Histoire, Romance, 02:03:00 TP. 17h00-19h45

Conjuring : l'heure du jugement

Horreur, Fantastique, 02:15:00

TP Réalisation : Michael Chaves

Acteurs : Vera Farmiga, Patrick Wilson, Mia Tomlinson, Ben Hardy, Rebecca Calder
Sortie : 10/09/2025
14h15-17h00-19h45-22h30

Exit 8

Horreur, Mystère, Thriller, 01:35:00 TP
Réalisation : Genki Kawamura
Acteurs : Nara Asanuma
Sortie : 03/09/2025
18h10-20h15

Rocky elgalaba

comédie, 01:47:00 TP
Acteurs : Doria Samir Ghanem, Mohamed Mamedouh
Sortie : 03/09/2025
18h00-20h15-22h30

Pris au piège - caught stealing

Comédie, Thriller, Crime, Drame, 01:47:00 TP
Acteurs : Austin Butler, Zoë Kravitz, Regina King, Matt Smith, Liev Schreiber
Sortie : 07/08/2025. 16h01

La nuit des clowns

Horreur, Mystère, Thriller, 01:26:00 TP
Réalisation : Eli Craig
Acteurs : Katie Douglas, Aaron Abrams, Carson McCormac, Vincent Muller, Kevin Durand
Sortie : 20/08/2025
16h01-17h37-20h10-18h11

Pharmacies de garde de nuit

Ain Chock :

Pharmacie MAJORELLE
Garde de Nuit
De 22h à 09h sans Interruption
Quartier Ain Chock

Ain Sebba :

Pharmacie MOULAY SLIMANE
Garde de Nuit
De 22h à 09h sans Interruption

Oulfa :

Pharmacie DERB SULTAN
pin_drop 24, RUE
CHAOUIA DERB BALADIA
DERB SOLTANE
flag Quartier : Al Fida
call
0522.82.82.10

Belvédère :

Pharmacie DES AMIS
ANGLE BOULEVARD
MOULAY ISMAIL ET RUE DE
GUISE 4 (EN FACE MONDIAL
AUTO "FIAT") - ROCHES
NOIRES
Quartier : Belvedere
0522.40.40.20

Sidi Moumen :

Pharmacie RIAD SIDI MOUMEN (ALLIANCE) GH12
IMM 3 MG3 (FACE CEMETIERE SIDI MOUMEN)
Quartier : Sidi Moumen
0522.70.00.33

Sidi Othmane :

Pharmacie ESSEHA
MARCHÉ ESSALAMA I HAY
ESSALAMA I -
Tél : 0522.37.32.66

Sidi Maarouf :

Pharmacie CAMYA
pin_drop LOTISSEMENT
LINA LOT N° 316 - MAGASIN
N°1 RUE 13 SIDI MAAROUF
flag Quartier : Sidi Maarouf
0522.58.08.42

Pharmacie DU COÛN :

pin_drop N° 10 BD ZOULI-KHA NASRI (DERRIERE CASANEARSHORE, A COTE DE L'HOTEL ONOMO) - SIDI MAAROUF | J
flag Quartier : Sidi Maarouf
call
0522.58.31.25

Lissasfa :

Pharmacie H2O
pin_drop 326, LOTISSEMENT NASSIM QUARTIER NASSIM CASABLANCA
Quartier : Lissasfa
0522.89.05.00

Maarif :

Pharmacie EL ANADEL
BOULEVARD ABDELLATIF
BEN KADDOUR (ANGLE
BOULEVARD ZERKTOUNI &
ZIRAOUTI)
Quartier : Maarif
0522.36.54.38

Pharmacie JERRADA :

61 BD JERRADA - OASIS
flag Quartier : Maarif
0522.23.54.49

Bourgogne :

Pharmacie CLINIQUE ANDALOUS
LOTISSEMENT VAL D'ANFA
AVENUE TEMARA (EX. AVENUE D'HIER) N° 19 (ANFA SPORT)
Quartier : Bourgogne
0522.39.79.41

Hay Mohammadi :

Pharmacie AL AQSA
RESIDENCE AL AMANE RUE
EMILE BRUNET N° 6 -
HAKAM 3 - HAY MOHAMMADI - Tél : 0522.63.00.63

Al Fida :

Pharmacie HACHAD
142 RUE 5-DERB KOREA-GREGOUANE (STATION TAXI SIDI MAAROUF) PLACE SRAGHNA
- Tél : 0522.28.39.46

Sidi Bernoussi :

Pharmacie GHOFANE
HAY EL QODS N° 116 RUE 2
BLOC C SIDI BERNOUSSI
Quartier : Sidi Bernoussi
0522.73.26.31

Oasis :

Pharmacie DALAL
24 BIS, RUE DES VANNEAUX - L'OASIS (MARCHÉ L'OASIS - B.C.M.) - Tél : 0522.99.27.54

Horaires des trains

Grille Horaire "Casa Vgs - Tanger" à partir du 15 Septembre 2025

Sens Casa voyageurs > Tanger						
N° de Train	Casa Voyageurs		Rabat Agdal		Kénitra	
	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée
*1001	6:00	06:51	06:56	07:26	07:29	08:17
1005	7:00	07:51	07:56	08:26	08:29	09:17
1009	8:00	08:51	08:56	09:26	09:29	10:17
1013	9:00	09:51	09:56	10:26	10:29	11:17
1017	10:00	10:51	10:56	11:26	11:29	12:17
1021	11:00	11:51	11:56	12:26	12:29	13:17
1025	12:00	12:51	12:56	13:26	13:29	14:17
1033	14:00	14:51	14:56	15:26	15:29	16:17
1037	15:00	15:51	15:56	16:26	16:29	17:17
1041	16:00	16:51	16:56	17:26	17:29	18:17
1045	17:00	17:51	17:56	18:26	18:29	19:17
1049	18:00	18:51	18:56	19:26	19:29	20:17
1053	19:00	19:51	19:56	20:26	20:29	21:17
**1057	20:00	20:51	20:56	21:26	21:29	22:17
1061	21:00	21:51	21:56	22:26	22:29	23:17

* Ne circulant pas les Dimanches et jours fériés

** Circule uniquement les Vendredis et les Dimanches

Sens Tanger > Casa voyageurs						
N° de Train	Tanger Ville		Kénitra		Rabat Agdal	
	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée
*2001	6:00	6:50	6:53	07:22	07:27	08:17
2005	7:00	7:50	7:53	08:22	08:27	09:17
2009	8:00	8:50	8:53	09:22	09:27	10:17
2013	9:00	9:50	9:53	10:22	10:27	11:17
2017	10:00	10:50	10:53	11:22	11:27	12:17
2021	11:00	11:50	11:53	12:22	12:27	13:17
2025	12:00	12:50	12:53	13:22	13:27	14:17
2033	14:00	14:50	14:53	15:22	15:27	16:17
2037	15:00	15:50	15:53	16:22	16:27	17:17
2041	16:00	16:50	16:53	17:22	17:27	18:17
2045	17:00	17:50	17:53	18:22	18:27	19:17
2049	18:00	18:50	18:53	19:22	19:27	20:17
2053	19:00	19:50	19:53	20:22	20:27	21:17
**2057	20:00	20:50	20:53	21:22	21:27	22:17
2061	21:00	21:50	21:53	22:22	22:27	23:17

Grille Horaire "Marrakech - Fès" à partir du 15 Septembre 2025

TRAINS EN PROVENANCE DE FES																
TRAIN	Fès	Ain Taoujdat	Settat	Berkchid	Meknes	Meknes Amir	Sidi Kacem	Sidi Slimane	Sidi Yahlia	Kénitra	Salé Tabriquet	Salé Ville	Rabat Ville	Rabat Agdal	Mohammadia	Ain Sebba
*104	6:35				05:11		05:57	06:11		07:00	07:20	07:24	07:36	07:42	08:21	08:32
106	5:35	5:49			6:11	6:16	06:58	07:11	07:34	08:00	08:20	08:24	08:36	08:42	09:21	09:32
110	6:35				07:11	07:16	07:58	08:11	08:34	09:00	09:20	09:24	09:36	09:42	10:21	10:32
112	7:35	7:48	7:58		8:11	8:16	08:58	09:11		10:00	10:20	10:24	10:36	10:42	11:21	11:32
114	8:35				9:11	9:16	09:58	10:11	10:34	11:00	11:20	11:24	11:36	11:42	12:21	12:32
116	9:35	9:49			10:11	10:16	10:58	11:11		12:00	12:20	12:24	12:36	12:42	13:21	13:32
118	10:35				11:11	11:16	11:58	12:11	12:34	13:00	13:20	13:24	13:36	13:42	14:21	14:32
120	11:35	11:48	11:58		12:11	12:16	12:58	13:11		14:00	14:20	14:24	14:36	14:42	15:21	15:32
122	12:35				13:11	13:16	13:58	14:11	14:34	15:00	15:20	15:24	15:36	15:42	16:21	16:32
124	13:35	13:49			14:11	14:16	14:58	15:11	15:34	16:00	16:20	16:24	16:36	16:42	17:21	17:32
126	14:35				15:11	15:16	15:58	16:11	16:34	17:00	17:20	17:24	17:36	17:42	18:21	18:32
128	15:35	15:48	15:58		16:11	16:16	16:58	17:11	17:34	18:00	18:20	18:24	18:36	18:42	19:21	19:32
130	16:35	16:49			17:11	17:16	17:58	18:11	18:34	19:00	19:20	19:24	19:36	19:42	20:21	20:32
132	17:35	17:49			18:11	18:16	18:58	19:11		20:00	20:20	20:24	20:36	20:42	21:21	21:32
134	18:35				19:11	19:16	19:58	20:11	20:34	21:00	21:20	21:24	21:36	21:42	22:21	22:32
136	20:35				21:11	21:16	21:58	22:11		23:00	23:20	23:24	23:36	23:42	0:21	0:32

*Ne circule pas dimanche et jours fériés

Portrait



Greg Bovino, le symbole de la lutte menée par Trump contre l'immigration

Il apparaît le visage découvert, quand les agents de la police anti-immigration ont le visage masqué. Greg Bovino, chef de la police des frontières américaine, est devenu le symbole de la lutte acharnée menée par Donald Trump contre les migrants clandestins.

N'hésitant pas à aller sur le terrain pour lancer lui-même une grenade lacrymogène sur des manifestants, Greg Bovino, soutenu à fond par l'administration Trump, justifie les méthodes de ses policiers y compris après la mort de deux citoyens américains tués par balles par des agents fédéraux dans la ville démocrate de Minneapolis.

Même si plusieurs vidéos montrent des policiers ouvrir le feu sur Alex Pretti, un infirmier en service de soins intensifs, alors qu'il était à terre, Greg Bovino a soutenu mordicus les agents fédéraux.

"Les victimes sont les agents de la police des frontières. Je ne les blâme pas", a-t-il dit sur CNN. Celui dont il

n'a jamais cité le nom et qu'il a qualifié de "suspect" s'est "immiscé" dans une opération de police fédérale et avait "très probablement" l'intention d'agresser des policiers, a insisté Greg Bovino.

Alex Pretti portait une arme à la ceinture pour laquelle il disposait d'un permis. Mais aucune vidéo ne le montre une arme à la main.

Les agents fédéraux ont empêché une fusillade, a encore affirmé le haut responsable fédéral, avant de remercier les forces de l'ordre pour avoir "maîtrisé" Alex Pretti "avant qu'il ne puisse" déclencher une fusillade.

Cesar Garcia Hernandez, professeur de droit de l'immigration à l'Université d'Etat de l'Ohio, estime que le bouillant quinquagénaire n'a pas été choisi par hasard pour exécuter le projet de l'administration Trump d'expulser des millions de migrants en situation irrégulière.

"Il transforme en réalité opérationnelle la rhétorique agressive de la ministre char-

gée de la Sécurité intérieure, Kristi Noem, du président Trump et d'autres hauts responsables", explique l'universitaire à l'AFP.

Agir et Dégager

L'an passé, Greg Bovino, visage émacié et cheveux ras, avait dirigé plusieurs opérations très médiatisées, notamment à Los Angeles et Chicago, en recourant à ce qu'il appelle la tactique "agir et dégager" : procéder à des arrestations rapides puis se retirer promptement avant l'arrivée de manifestants.

Greg Bovino dirigeait une opération à Minneapolis le 7 janvier lorsqu'un agent a abattu mortellement Renee Good, une mère de famille âgée de 37 ans, dans sa voiture.

C'est encore lui qui a défendu le fait que ses agents aient arrêté un garçon de cinq ans la semaine dernière alors qu'ils cherchaient à arrêter son père. "Nous sommes des experts dans la gestion des enfants", n'a pas

hésité à clamer le responsable.

La semaine dernière, des images ont montré l'officier de police en train de lancer une cartouche de gaz irritant sur un groupe de manifestants à Minneapolis.

"Je vais gazer. Reculez. Le gaz arrive", l'entend-on dire avant de projeter la cartouche sur les manifestants tandis que des volutes de fumée verte s'élèvent dans les airs.

Contrairement à nombre d'agents encagoulés en opérations, Greg Bovino, descendant d'immigrés italiens qui a grandi dans l'Etat rural de Caroline du Nord, aime la lumière et la controverse.

Lorsqu'il ne porte pas d'équipement de combat, il aime se promener habillé d'un long manteau vert croisé à larges revers, populaire pendant les Première et Seconde Guerres mondiales, qui amène certains critiques à des comparaisons peu flatteuses.

"Greg Bovino s'est littéralement habillé comme s'il

était allé sur eBay acheter un uniforme SS", a déclaré la semaine dernière Gavin Newsom, le gouverneur démocrate de Californie.

L'officier a répliqué que ce manteau était un uniforme de la "Border Patrol" (police des frontières, une autre agence fédérale de l'immigration), qu'il possède depuis plus de 25 ans.

"Ils essaient de présenter les agents de la police des frontières et de l'ICE comme la Gestapo, des nazis et bien d'autres qualificatifs", a-t-il déploré sur CNN, ajoutant qu'Alex Pretti pourrait avoir été influencé par de telles déclarations.

"Cet individu a-t-il été victime, comme tant d'autres, de ce type de rhétorique enflammée ?", s'est-il interrogé.

Pour Cesar Garcia Hernandez, Greg Bovino envoie un message clair. "Il ne fait aucun doute que la position de l'administration Trump est qu'il n'y a pas de place pour la dissidence aux Etats-Unis, et c'est une perspective effrayante".



L'heure est au bilan

Performances et contre-performances

La fin logique du cycle Regragui



La finale de la CAN 2025 a laissé un goût de cendre chez tous les Marocains. Mais plus de dix jours sont passés. La colère est retombée, les tribunes ont retrouvé le silence et les mots ont cessé d'être dictés par la douleur brute de la défaite. Ce n'est donc plus sous le coup de l'émotion, mais dans le calme retrouvé de la réflexion que s'impose aujourd'hui une lecture lucide de l'échec marocain survenu à l'ultime marche, à ce dernier pas qui séparait les Lions de l'Atlas du titre continental tant attendu. Loin des réactions à chaud, loin des jugements impulsifs, le temps a fait son œuvre et permis de regarder cette défaite avec la distance nécessaire. Et ce que révèle cette analyse à froid est autrement plus inquiétant qu'une simple occasion manquée. Car l'échec en finale n'était pas seulement une ligne restée blanche au palmarès, il fut le révélateur brutal d'un projet arrivé à son point de rupture, d'un cycle qui, au moment même où il semblait pouvoir s'accomplir, a montré ses failles les plus profondes.

Il faut d'abord rappeler une évidence pour éviter toute malhonnêteté intellectuelle. Walid Regragui n'est pas un sélectionneur quelconque au sens commun du terme. Il a offert au Maroc une demi-finale de Coupe du monde qui a changé à jamais la perception de notre football.

Il a redonné à la sélection une crédibilité, une densité défensive et une confiance col-

lective que peu avaient su installer avant lui. Son bilan chiffré parle pour lui. Sur 46 rencontres à la tête des Lions de l'Atlas, il a remporté 33 matchs, pour 9 nuls et 4 défaites, avec 91 buts marqués et 18 encaissés. Ce socle-là est réel et personne ne le conteste. Mais le football de sélection ne se juge pas seulement à l'accumulation des victoires. Il se juge dans les moments où l'histoire s'écrit. Et c'est précisément là que tout s'est fissuré.

La grave erreur que le très haut niveau ne pardonne pas

La CAN à domicile n'était pas un tournoi comme les autres. Elle était une promesse faite à un public, à une génération de joueurs, à un pays qui avait investi émotionnellement, sportivement et symboliquement dans ce rendez-vous. Ne pas la gagner n'était pas interdit. La perte de cette manière, en revanche, interroge profondément.

Le Maroc avait tout pour gagner. Le statut, l'élan, l'avantage du terrain, la ferveur populaire et un véritable vivier de joueurs habitués aux grandes scènes. Il ne lui manquait qu'une chose, justement, celle qui distingue les sélectionneurs qui marquent l'histoire de ceux qui la frôlent sans l'écrire. La capacité à gérer l'instant décisif avec lucidité. La finale contre le Sénégal n'a pas été perdue sur un détail ou un coup du sort. Elle a été perdue sur une accumulation de décisions contestables de Walid Regragui, dont

certaines relèvent d'erreurs graves que le très haut niveau ne pardonne jamais.

Il y a d'abord cette scène qui restera comme un cas d'école... mais un cas d'école à ne jamais reproduire. En prolongations, dans un match où la gestion physique est aussi importante que la gestion émotionnelle, Walid Regragui utilise son ultime cartouche et fait entrer Hamza Igamane à la 95ème minute. Trois minutes plus tard, l'attaquant lillois quitte la pelouse après une rupture du ligament croisé antérieur. Et le Maroc termine les prolongations à dix joueurs. Non, l'arbitre n'a brandi aucun carton rouge ce soir-là. Aucune expulsion, aucune faute grossière, aucun geste d'humeur.

Et pourtant, les Lions de l'Atlas ont disputé plus de 20 minutes du temps supplémentaire en infériorité numérique. Simplement parce que le sélectionneur a grillé sa 6ème et dernière possibilité de changement à un moment où les entraîneurs expérimentés savent qu'on ne doit plus s'exposer. Le dernier changement, dans un match à élimination directe, se protège. Il se garde. Il s'anticipe. Parce qu'un muscle peut lâcher, parce qu'un duel peut mal tourner, parce que le football est imprévisible.

Il faut dire que c'est une situation surréaliste, presque irréaliste, à ce niveau de compétition. C'est une faute professionnelle au sens strict du terme. Une faute qui transforme un match difficile en mission impossible. Une

faute que même un entraîneur débutant apprend à éviter dès ses premiers matchs. Mais au-delà du caractère choquant de l'erreur, ce sont surtout ses conséquences directes qui en révèlent toute la portée. Puisqu'il s'agit d'une décision qui a annihilé toute chance réelle de revenir au score après l'ouverture sénégalaise signée Pape Gueye. Elle a surtout révélé une chose inquiétante. Une incapacité, dans l'instant le plus critique, à se projeter sur les conséquences d'un choix.

Envisager un instant que la blessure ait pu toucher le gardien donne le vertige. Le Maroc aurait été contraint de bricoler un joueur de champ dans les cages pendant plus de 20 minutes d'une finale continentale. Rien que cette hypothèse suffit à mesurer la gravité de l'erreur commise.

Le prix de l'entêtement

Le plus inquiétant, c'est que cette erreur n'est malheureusement pas un accident isolé. Elle s'inscrit dans une gestion globale du tournoi qui pose problème. Dès l'annonce des joueurs convoqués pour cette compétition, un signal d'alarme était visible. Le sélectionneur semblait confondre «gestion d'un groupe» et «gestion d'un tournoi». Neuf joueurs annoncés comme blessés, fragiles ou revenant à peine de blessure sur les 28 convoqués.

Neuf. Dans n'importe quelle équipe ambitieuse, c'est beaucoup trop. Dans un tour-



noï à domicile, c'est une prise de risque démesurée. Et ce risque a explosé au pire moment, en arrachant au Maroc ses solutions les plus précieuses précisément quand le calendrier devenait impitoyable.

À ce niveau, entamer une compétition avec près d'un tiers de l'effectif avec des incertitudes physiques relève moins de l'audace que de l'obstination. Cette obstination nourrit une critique plus profonde.

Celle d'un sélectionneur qui semble parfois prisonnier de ses certitudes. Certains joueurs continuent d'être convoqués même lorsque leur état physique menace l'équilibre collectif. Or l'exigence d'un sélectionneur n'est pas d'être sentimentalement cohérent. Elle est d'être juste. Le football de sélection exige parfois des décisions froides, impopulaires, même cruelles. L'émotion ne peut pas guider le choix de joueurs dans un tournoi comme la CAN, court, intense et disputé sous pression maximale. Le pari était dangereux. Il s'est transformé en piège.

Romain Saïss est l'exemple le plus cruel, parce qu'il est aussi le plus symbolique. Un leader défensif, un repère, un joueur d'expérience dont la simple présence rassure. Convoqué alors qu'il n'était pas à 100%, il ne tient que 15 petites minutes lors du premier match avant de sortir sur blessure et disparaître du tournoi. Cela signifie que l'équipe a perdu, dès l'entame de la compétition, une pièce maîtresse de sa charpente. Cela signifie aussi que tout le plan défensif, tous les automatismes, toutes les hiérarchies internes du vestiaire ont dû être réajustés en urgence. Et dans une CAN, l'urgence est un poison. Elle force à improviser, à repositionner, à consommer de l'énergie mentale que l'équipe devait conserver pour les matchs à couperet.

Mounir Mohamedi raconte une autre part du même problème. Le poste de gardien n'est pas un poste comme les autres. C'est une fonction où la moindre gêne, la moindre douleur à l'épaule, la moindre limitation de mouvement peut coûter un but, un match, un trophée. Qu'il soit opéré de l'épaule deux jours après la fin du tournoi signifie qu'il traîne un problème sérieux pendant la compétition. Cela signifie aussi que Walid Regragui a accepté de sécuriser un poste vital avec un joueur déjà diminué.

Adam Masina, lui aussi, n'a pas tenu jusqu'au bout et sort sur blessure en finale, au moment précis où une équipe a besoin d'avoir toutes ses armes, toute sa densité et toute sa

solidité mentale. Perdre un joueur en finale n'est pas toujours évitable. Mais quand ce joueur fait partie d'un groupe déjà fragilisé physiquement, quand sa convocation s'inscrit dans une logique de pari plus que de certitude, la blessure cesse d'être un accident pour devenir la conséquence d'un enchaînement de mauvaises décisions.

Azzedine Ounahi et Sofyan Amrabat incarnent, à eux deux, la fracture qui s'est progressivement installée au cœur du milieu de terrain marocain. Pour Ounahi, la blessure, d'abord contenue, s'est ravivée au fil des rencontres jusqu'à l'écarter du tournoi dès les huitièmes de finale. Le Maroc a ainsi abordé la phase où la compétition devient la plus tactique, la plus intense et la plus impitoyable amputé de l'un de ses meilleurs joueurs. Sans lui, l'équipe a perdu une part de sa créativité et de son imprévisibilité.

Le cas de Sofyan Amrabat est encore plus embarrassant. Son absence ne s'est pas mesurée au temps de jeu, mais à un instant précis. En finale, après la blessure de Neil El Aynaoui, le Maroc aurait eu besoin d'un relais capable de sécuriser le milieu et d'apporter de l'impact. Amrabat aurait dû être cette option. Il ne l'a pas été, car il a été convoqué sans être en mesure de répondre présent physiquement. El Aynaoui, diminué, a alors été contraint de rester sur le terrain, dans un match où la moindre perte de lucidité se paie immédiatement, où la moindre passe ratée coûte très cher.

Il faut ajouter Soufiane Rahimi et Ilyas Akhomach, absents depuis longtemps avec leurs clubs respectifs et revenant de blessure. Là encore, on parle de deux profils importants, capables de donner de la profondeur et d'attaquer l'espace. Mais des joueurs qui, en manque de rythme, perdent ce qui fait leur force.

Achraf Hakimi, enfin, est un cas à part. On peut comprendre qu'on fasse une exception pour un capitaine, un joueur de classe mondiale, un homme qui incarne la sélection. Mais l'exception doit rester une exception. On peut le tolérer pour un joueur. Mais pour neuf, cela devient intenable et l'équilibre du groupe est inévitablement compromis.

La scène de sport

À ces choix tropistes s'ajoute une dimension plus subtile mais tout aussi déterminante. La gestion de l'instant public. L'épisode de la colère affichée envers Brahim Díaz après le

penalty manqué en finale a choqué bien au-delà du résultat. Non pas parce qu'un entraîneur n'a pas le droit à l'émotion, mais parce qu'exposer un joueur dans le moment le plus fragile de sa carrière internationale est une faute de management. Le vestiaire se protège et la douleur se gère en interne. À ce niveau, chaque geste est scruté, amplifié et interprété.

Le paradoxe Regragui est là. Sa force émotionnelle, celle qui a soudé ce groupe et l'a porté très haut, est devenue une lame à double tranchant. Son tempérament, qui a été une force au Qatar, devient un risque quand la pression est maximale.

Ce basculement n'est pas anecdotique. Il dit quelque chose d'un cycle arrivé à saturation. Le leadership par l'affect, aussi puissant soit-il, exige une maîtrise absolue de ses débordements. Quand l'émotion déborde du vestiaire pour s'installer sur la scène publique, elle cesse d'être un moteur collectif pour devenir un signal de fragilité. Et dans le football de haut niveau, la fragilité ne se pardonne pas. Elle se paie.

Ce n'est pas un procès en intention. C'est un constat froid. Les grandes équipes gagnantes sont celles où la responsabilité se partage, mais où la protection ne se discute pas. L'erreur appartient au collectif, jamais à l'individu exposé. Or, en laissant l'émotion prendre le dessus, Regragui a rompu, l'espace d'un instant, ce pacte tacite qui lie un leader à son groupe.

C'est peut-être là que se joue la vraie question. Non pas celle de la compétence ou du passé, mais celle de transformer l'énergie brute en autorité maîtrisée. Et en cas d'échec, les plus grands entraîneurs savent s'effacer pour que l'équipe continue d'avancer.

Le courage d'assumer

Il faut enfin rappeler une phrase que beaucoup préfèrent oublier. Avant même le début du tournoi, le sélectionneur avait lui-même conditionné son avenir à la victoire finale. Il avait posé ses mots comme on pose une promesse. Ne pas gagner devait signifier partir. Ce n'était pas une déclaration arrachée sous la colère de l'échec. C'était un engagement clair, assumé, réfléchi. «J'ai un contrat jusqu'à la Coupe du monde 2026, mais si on ne gagne pas la CAN 2025, ce contrat prendra fin et je partirai. [...] Si tu ne gagnes pas, tu sais ce que tu dois faire. C'est logique», avait-il déclaré.

Autrement dit : il avait déjà posé la pièce sur la table, avant même de jouer la dernière

main. Aujourd'hui, se dédire affaiblirait non seulement son image, mais aussi celle de la parole donnée dans le football marocain.

Ce débat n'est donc pas un caprice d'après-finale, ni une hystérie populaire. Il était dans l'air avant même le coup d'envoi, parce que l'enjeu était immense et parce que Regragui a lui-même accepté que son avenir soit lié à ce trophée. Il savait qu'à domicile, on ne lui pardonnerait pas une CAN sans titre. Il a accepté cette règle. Il a même participé à l'écrire. La seule question, désormais, est celle du courage de l'assumer.

Demander le départ de Walid Regragui ne revient pas à renier ce qu'il a apporté. Au contraire. C'est précisément parce qu'il a porté cette sélection si haut que l'exigence est devenue extrême. En tout cas, le football est une histoire de timing.

Savoir partir est parfois aussi important que savoir gagner. Pour le bien de la sélection, pour préserver l'héritage de ce qu'il a construit, pour éviter que la fracture ne devienne irréparable, Walid Regragui doit aujourd'hui assumer jusqu'au bout la logique qu'il a lui-même posée. Non pas comme une fuite, mais comme un acte de responsabilité.

Doit-il partir ? Absolument !

Alors oui, Walid Regragui doit partir. Parce qu'il l'a dit avant tout le monde. Parce que ses erreurs, surtout celle du dernier changement qui le Maroc à jouer à dix pendant de longues minutes d'une finale, sont de celles qui cassent une équipe au moment où elle doit se transcender. Parce que son pari sur les joueurs diminués a fissuré l'effectif au fil du tournoi, arrachant au Maroc ses forces aux instants les plus décisifs.

Parce que sa gestion de l'image et de l'émotion a parfois fragilisé ceux qu'il devait protéger. Et parce qu'un cycle, même glorieux, finit toujours par réclamer un nouveau souffle.

Ce n'est pas une condamnation de l'homme. C'est une exigence pour la sélection. Le Maroc n'a pas le droit de rester prisonnier d'un passé récent, même héroïque. Il doit apprendre, maintenant, à gagner l'Afrique avec la même intensité qu'il a appris à défier le monde. Pour cela, il lui faut un nouveau regard, un nouveau sang-froid, une nouvelle méthode. Et il lui faut, surtout, la décision que le sélectionneur lui-même a annoncée comme logique.

Mehdi Ouassat

Comment un post-it collé sur une carte a évité un incident diplomatique avec l'Argentine

Parfois, la diplomatie ne tient pas à grand-chose. Un post-it jaune a permis de déjouer mercredi un incident diplomatique à l'Assemblée nationale française, où l'ambassadeur d'Argentine refusait de commencer une audition devant des députés avec, dans son dos, une carte représentant les îles Malouines comme un territoire britannique.

Tout en remerciant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée de le recevoir, l'ambassadeur argentin en France, Ian Sielecki, a signalé dès l'ouverture de l'audition «un petit problème [...] qui est en réalité un grand problème pour

mon pays». «Je viens de constater que je suis assis devant une carte qui montre les îles Malouines comme faisant partie du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, a-t-il déclaré, comme révélé par La Chaîne parlementaire (LCP) dans une vidéo. Je ne peux pas en tant que représentant de l'Etat argentin, parler librement devant cette carte. Cela revient à légitimer une situation qui constitue une atteinte à la souveraineté de mon pays, à la dignité de la nation argentine et une violation flagrante du droit international », a-t-il ajouté.

L'ambassadeur a comparé la situation au fait de demander à l'ambassadeur d'Ukraine de s'ex-



primer devant une carte montrant Louhansk ou la Crimée comme faisant partie légitimement de la Russie. A sa demande, cette partie de la carte a été masquée à l'aide... d'un post-it jaune, permettant ainsi le début de l'audition consacrée à son pays.

L'archipel des Malouines, situé à 600 kilomètres de la côte patagonienne de l'Argentine, a été le théâtre d'une guerre entre l'Argentine et le Royaume-Uni en 1982, qui a fait 649 morts argentins et 255 morts britanniques en 74 jours. Depuis sa défaite dans ce conflit, l'Argentine continue de revendiquer la souveraineté sur les îles.

Recette

Salade composée au thon



Les ingrédients :

500 g de salade mélangée (laitue, fri-sée, mâche...)
300 g de thon entier à l'huile d'olive
1 douzaine d'olives noires à la grecque
1 douzaine de tomates cerises
1 petite boîte de maïs
1 oignon rouge
4 oeufs
Pour la vinaigrette :
4 cuil. à soupe d'huile d'olive
1,5 cuil. à soupe de vinaigre balsamique

1 cuil à café de moutarde forte
Sel et poivre

La préparation :

1. Faites cuire les oeufs 10 min à l'eau bouillante. Laissez-les refroidir puis écalez-les. Coupez-les en quartiers. Épluchez et émincez finement l'oignon. Lavez et séchez la salade et les tomates. Egouttez le thon et le maïs.
2. Mélangez le tout dans un saladier avec les olives. Mélangez tous les ingrédients de la vinaigrette dans un bol, arrosez la salade avec et servez.

La police croit au cambriolage d'une banque, elle découvre un cerf paniqué à l'intérieur

Les policiers du Suffolk County Police Department, aux Etats-Unis, ont vécu une intervention inhabituelle samedi dernier. Alertés par le déclenchement d'une alarme antivol dans une agence bancaire à Ridge (Etat de New York), ils s'attendaient à un cambriolage classique. A leur arrivée, ils ont découvert une vitre brisée et un cerf coincé à l'intérieur de la banque, rapporte le New York Post.

Affolé, l'animal saccageait les lieux en tentant de trouver une issue, comme le montrent les images diffusées par la police sur Instagram. On y voit le cerf bondir à travers la banque pendant que cinq agents tentent de le maîtriser. Après plusieurs minutes de poursuite à l'intérieur du bâtiment, les policiers ont finalement réussi à capturer l'animal à l'aide d'un lasso, avant de le relâcher sain et sauf dans son environnement naturel. «Le cerf n'a pas été

inculpé cette fois-ci», a plaisanté le commissaire. Et d'ajouter : «Je pense que cela illustre bien les difficultés que rencontrent les policiers au quotidien : on ne sait jamais ce que la journée nous réserve».

Cet incident n'est pas isolé dans la région. Le mois précédent, un autre cerf avait provoqué des dégâts dans le secteur du lac Ronkonkoma, échappant plusieurs jours aux forces de l'ordre avant d'être retrouvé mort.

